



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 10 décembre 2020, à 19h00
Salle de spectacles

4^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier et notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxxim pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 18 décembre 2020 à 20h00*
- Samedi 19 décembre 2020 à 14h00*
- Dimanche 20 décembre 2020 à 19h00*

En cette année un peu particulière et chaotique, disons-le franchement, tant de choses ont changé ces derniers mois, nous avons tous et toutes été bousculés, chahutés, bouleversés par la situation sanitaire.

Certains et certaines d'entre nous sont au front depuis de longs mois, d'autres ont perdu des êtres chers.

Cette période si spéciale doit nous rappeler combien la solidarité et la bienveillance sont essentielles.

C'est pourquoi, ce soir devant moi est disposé cette petite bougie, en hommage à toutes les personnes qui ont dû faire face à la perte d'un être cher, à la maladie, à la perte d'un emploi ou de son affaire, aux personnes qui sont en grandes difficultés, pour celles et ceux qui luttent chaque jour pour nous soigner, qui veillent à notre sécurité, qui nous viennent en aide et pour vous toutes, vous tous et vos proches.

Sous l'initiative de Mme la Secrétaire et moi-même, et avec le soutien de Mr Olivier Golaz ainsi que son épouse et bien évidemment la Municipalité, nous avons voulu marquer le coup pour ces fêtes de Noël. À cet effet, nous avons le plaisir de vous offrir cette étoile de Noël ainsi que quelques douceurs pour les plus gourmands.

Petit conseil entretien, n'arrosez pas trop la plante.

Point Covid

M. le Président informe sur l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) a été modifié comme ceci en date du 2 décembre 2020 et est en application depuis le 3 décembre 2020, dont les modifications s'agissant de la tenue des séances des législatifs sont :

- Les conseils généraux et communaux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène soient respectées.

- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur, si celui-ci se trouve à plus d'1.5 mètre des autres personnes présentes.
- Les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public.

52 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Carole De Col et Chiara Storari ainsi que MM. Maximilien Anhorn, Philippe Anhorn, Johnson Bastidas, Alain De Col, Simon Favre, Dylan Montefusco et Francesco Munafo

Sont absent-e-s : Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Milika Maksimovic, Dominique Perret, Angela Riccio, Maria del Mar Rodriguez, Mariline Rodriguez et Alin Segin ainsi que MM. Olivier Abbey, Radovan Bila, Florian Briaux, André Cordeiro, Jeton Hoxha, Selim Ibrahim, Bilal Kahraman, Carlos Machado, Gökan Savci, Abdullah Tabib, Boubacar Tahirou et Vito Tartaglia.

Avant de continuer, j'ai le regret de vous annoncer qu'en date du 1^{er} décembre 2020, nous avons pris connaissance des décès de Messieurs René Jaquier et Henri Delapierre qui furent tous deux Conseillers communaux de 1976 à 1997.

Afin de respecter leur mémoire, je vous demande de vous lever afin de procéder à une minute de silence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu :

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « Une politique commerciale équitable à Renens »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée « Renens en mouvement et si le marché entraine dans la danse ... ? »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée « La Place du Marché est un îlot de chaleur ! »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « Des antennes 5G à Renens ? »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 14 de l'ordre du jour après les développements de postulats portés à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2020
3. Démissions
4. Assermentations

5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 30 novembre 2020 sur ses activités du 26 octobre au 27 novembre 2020
 - Réponse orale de la Municipalité à la question de Mme la Conseillère communale Carole Castillo relative au communiqué de presse de la Police de l'Ouest lausannois du 7 octobre 2020
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Des fontaines et des points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de la vie en ville ? »
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli et consorts intitulée « Quelles alternatives à l'annulation des camps scolaires ? »
 - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Golay relative à un soutien à l'économie locale en période de crise du COVID-19
 - Courrier de la Municipalité informant de la fin de mission de M. Nicolas Servageon, délégué à la promotion économique
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budgets 2021**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens

M. François Delaquis, Président de la Commission des finances
12. **Rapport de commission – Postulat** Nathalie Jaccard « Un Braquet solidaire »
M. Oumar Niang, Président-rapporteur
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 78-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard intitulé « PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté »
Présidence : PSR
 - Préavis N° 79-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ? »
Présidence : Fourmi rouge
 - Préavis N° 80-2020 – Chalet Joli-Bois de l'école à la montagne à Ondallaz – Travaux d'assainissement et de sécurisation
Présidence : UDC
14. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »
 - Développement du postulat Frédérique Beauvois et Jean-Marc Dupuis intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport »

- Développement du postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Pour une multimodalité accessible »
- 15. Questions, propositions individuelles et divers
- 16. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2020

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie M. Grégoire Menoud pour son travail ainsi que Mme Yvette Charlet pour son travail de relecture attentive.

3. Démissions

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal a reçu, par un courriel daté du 10 novembre 2020, la démission de M. Naïm Lokaj (groupe POP & Gauche en mouvement).

*« Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,*

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de Conseil communal,

C'est avec une immense tristesse que je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil communal, avec effet immédiat.

En effet, ma santé ne me permet plus d'exercer ma fonction de manière satisfaisante. Ce fut toutefois une expérience enrichissante et je suis et resterai un fervent militant de la Fourmi rouge.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes plus cordiales salutations. »

D'autre part, M. le Président informe que suite au déménagement hors de la Commune de Renens de M. João Mendes (PLR – Pour les Renanais) ce dernier est réputé démissionnaire en vertu de l'article 4 du Règlement du Conseil communal, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentations

M. João Mendes étant réputé démissionnaire en tant que Conseiller communal, le parti « PLR – Pour les Renanais » a procédé à l'élection complémentaire de M. Vladimir Ilic. Le Bureau a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Étant donné qu'il n'y a pas eu de recours, M. Vladimir Ilic peut être assermenté ce soir même.

Suite à la démission en date du 10 novembre 2020 de M. Naïm Lokaj, en tant que Conseiller communal sur la liste Fourmi rouge (POP et Gauche en mouvement), M. Augustin Mukamba, premier des « viennent-ensuite » a accepté cette charge, il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie MM. Vladimir Ilic et Augustin Mukamba de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie MM. Vladimir Ilic et Augustin Mukamba de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite MM. Vladimir Ilic et Augustin Mukamba pour leur assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultat de la votation fédérale du 29 novembre 2020

1. *Initiative populaire du 10 octobre 2016 « entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »*

BULLETTINS	<i>Rentrés</i>	<i>3'206</i>
	<i>Blancs</i>	<i>24</i>
	<i>Nuls</i>	<i>2</i>
	<i>Valables</i>	<i>3'180</i>

<i>Suffrages</i>	
<i>Oui</i>	<i>2'212</i>
<i>Non</i>	<i>968</i>
<i>Taux de participation</i>	<i>38.29%</i>

2. *Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »*

BULLETTINS	<i>Rentrés</i>	<i>3'206</i>
	<i>Blancs</i>	<i>49</i>
	<i>Nuls</i>	<i>4</i>
	<i>Valables</i>	<i>3'153</i>

<i>Suffrages</i>	
<i>Oui</i>	<i>1'845</i>
<i>Non</i>	<i>1'308</i>
<i>Taux de participation</i>	<i>38.29%</i>

Jetons de présence

Étant donné qu'il n'y a pas de transmission de papier, les fiches des jetons de présence seront envoyées par courrier ordinaire aux membres du Conseil. À noter que toutes les activités liées à la séance du Conseil communal de ce soir seront honorées en juin 2021.

Sollicitations des particuliers pour diverses promotions lors des séances du Conseil communal

Ces derniers temps j'ai reçu beaucoup de sollicitations de particuliers pour faire la promotion, au sein du Conseil communal, de divers événements. Ne voulant pas ouvrir une « boîte de Pandore », je vous informe que je répondrai, et ai répondu, par la négative à toutes demandes de « publicité » par souci d'égalité entre les diverses Associations.

Coupe du sapin

Vous avez sans doute remarqué que cette année nous n'avions pas de sapin au sein de cette Salle. Même si je ne voulais pas le couper, ce n'est pas la raison pour laquelle il n'y a pas de sapin cette année ici.

En effet, nous avons décidé de couper un seul sapin en date du 24 novembre 2020 qui se trouve sur la Place du Marché, étant donné que la séance du Conseil communal est le seul événement ayant actuellement lieu dans cette salle.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité pour la dernière séance du Conseil communal de cette année.

Comme vous le savez, c'est la dernière séance de Mme la Municipale Myriam Romano-Malagrifa qui mettra fin à son mandat politique au 31 décembre 2020, j'aurai l'occasion de vous en parler ultérieurement. Nous fonctionnerons donc avec un membre de la Municipalité en moins jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Au niveau des communications, vous avez reçu plusieurs communications écrites pour lesquelles nous pourrions vous répondre dans le cas où nous n'avons pas été insuffisamment clairs.

Je souhaiterais vous dire également que la Covid affecte aussi l'administration communale et amène beaucoup d'activités en sus des activités courantes dans cette période historique de développement de Renens. De ce fait, j'accuse quelques retards dans les réponses que je me dois de vous donner et vous prie déjà de bien vouloir excuser la réponse retardée à la question de M. François Delaquis relative aux traitements des mamans de jour et des auxiliaires.

De la même manière, j'ai également du retard dans le travail relatif à l'égalité homme/femme. En effet, la cheffe de service des Ressources humaines est absente depuis quelques mois, ce qui ne facilite pas le suivi de nos dossiers.

S'agissant des horaires pratiqués sur le périmètre des CFF, je vous informe que nous sommes en train de recourir à un avocat pour analyser si cette situation est légale ou pas et afin, le cas échéant, de préparer un recours auprès de l'Office fédéral des transports.

En sus de ces communications, je cède maintenant la parole à M. Olivier Golaz et Mme Tinetta Maystre.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

à la question de Mme la Conseillère communale Carole Castillo relative au communiqué de presse de la Police de l'Ouest lausannois du 7 octobre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 5 novembre 2020, Mme la Conseillère communale Carole Castillo a questionné la Municipalité quant aux statistiques présentées dans un communiqué de presse de la Police de l'Ouest lausannois (POL) du 7 octobre 2020. Ledit document détaillant les chiffres de différentes infractions routières pour l'ensemble du district, Mme la Conseillère souhaitait connaître les chiffres spécifiques pour le territoire renonais.

La POL propose les éléments de réponses suivants.

- *Du 5 juin au 26 septembre 2020, dix contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules non conformes, bruyants et modifiés, ont été conduits sur le district de l'Ouest lausannois. Ces opérations ont été mises sur pied en réponse à un certain agacement exprimé par des habitantes et des habitants des centres urbains envers les nuisances sonores des véhicules.*
- *Au total, 48 conductrices et conducteurs ont été dénoncés au cours de ces contrôles pour avoir provoqué un bruit excessif et/ou conduit un véhicule non conforme. 374 infractions radar ont également été relevées lors de ces contrôles.*
- *Certaines actions ont été menées en partenariat avec la Police municipale de Lausanne, la gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation, dont les experts ont procédé aux contrôles des véhicules à la halle technique de la Blécherette, exceptionnellement ouverte de nuit à certaines occasions.*
- *S'agissant des dénonciations en lien avec les nuisances sonores et la non-conformité des véhicules, le détail des chiffres par commune est peu pertinent du fait que les véhicules ont circulé sur plusieurs communes. Repéré à un endroit, l'automobiliste incriminé est souvent intercepté plus loin. Par exemple, un véhicule peut être repéré sur la rue de Lausanne à Renens et intercepté sur la route de Renens à Prilly. C'est le lieu d'interception, endroit où le constat de non-conformité du véhicule est fait, qui est mentionné dans le rapport. Pour Renens, le chiffre est donc de 10.*
- *S'agissant des infractions radar, 5'314 véhicules ont été mesurés dans le cadre de 12 contrôles sur Renens. Parmi ceux-ci, 251 étaient en excès de vitesse, ce qui représente un taux d'infraction de 4,72%.*

La Municipalité, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois, considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère Carole Castillo relative au communiqué de presse de la POL du 7 octobre 2020.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Je profite de la parole pour vous communiquer une information relativement importante. Vous savez que notre commandant du feu, M. Patrick Strauss, a décidé de quitter son poste de

Commandant au 31 décembre 2020 et j'aimerais ici publiquement le remercier pour tout ce qu'il a fait pour la Ville de Renens.

Bien sûr qui dit départ d'un commandant dit mise au concours de ce poste laissé vacant. Cette mise au concours a été faite à l'interne et suite à cette publication, deux personnes ont fait part de leur intérêt ; le choix s'est porté sur M. Damien Chatelan, actuellement 1^{er} lieutenant, chef de premier secours.

M. Damien Chatelan est âgé de 32 ans, il est incorporé au SDIS depuis 12 ans. M. Damien Chatelan est dynamique, structuré et inventif.

Je tiens à préciser que M. Damien Chatelan n'a pas de lien de parenté avec M. Anton Chatelan qui fut Conseiller communal.

Je souhaite déjà plein succès à notre nouveau Commandant dans cette fonction avec les défis importants qui l'attendent dont VIDIS 20-25. Je vous remercie.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Une information en provenance de nos chantiers en Ville qui nous occupent et notamment le chantier des travaux préparatoires du tramway lausannois qui ont lieu actuellement sur l'avenue du 14-Avril dans sa portion du côté du carrefour du Jura.

Ce chantier va se déplacer à mi-janvier sur une portion située entre la Place du Marché et le côté près de la Poste pour créer le futur Mail du Marché qui verra la fermeture du passage inférieur et à terme la plantation d'arbres qui permettront d'apporter un peu d'ombre et de fraîcheur dans cette portion territoriale.

Qui dit chantier, dit aussi mutations et des changements ; des explications seront fournies aux habitants et aux habitantes entre le 9 et le 14 janvier 2021, et il nous a semblé important d'y inclure une petite partie plus sympathique que nous nommerons « l'appel de la nature » pour permettre cette transformation.

En effet, pour permettre cette transformation, il va falloir retirer une plate-bande faite de marguerites et nous avons pensé que si quelqu'un parmi vous ou parmi la population qui nous écoute était intéressé à venir chercher une de ces marguerites pour la planter soit dans son jardin ou sur son balcon, il était le bienvenu. Cette action aura lieu le 9 janvier 2021. Cette information n'a pas trouvé place dans le Carrefour Info, mais elle sera relayée sur le site ainsi que sur les réseaux sociaux, mais d'avance, merci de faire bon accueil à cet appel, cela peut être sympathique de partager ce moment.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation « Des fontaines et des points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de la vie en ville ? »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse qui a listé les fontaines, jeux d'eau et points pour boire, passés, présents et futurs.

C'est un travail intéressant, qui pourrait être mis en valeur sous forme d'une carte, et peut-être plus tard de promenades.

Il me semble que la fontaine du parc des Pépinières ait disparu des radars, pourrait-on nous dire ce qu'il en est ?

La fontaine à jouer à la Place du Marché a été mise hors service pendant de longs mois en 2019 et en 2020, ce serait bien de savoir si elle va pouvoir reprendre son service sympathique ? Ce qui est décevant, c'est la mise hors service systématique lorsqu'il y a une difficulté technique.

J'ai bien retenu l'accent que vous portez aux fontaines à boire. J'émet le souhait que ces fontaines soient systématiquement munies d'une petite garde d'eau, donc que l'eau ne disparaisse pas directement dans l'écoulement, mais qu'une partie soit gardée à disposition des oiseaux, des insectes, particulièrement les pollinisateurs ainsi que des chiens par exemple.

Mes remerciements également à M. le Syndic pour avoir entrepris des démarches afin de vérifier si le magasin, qui nous a choqués, a le droit de fonctionner comme il fonctionne.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à un soutien à l'économie locale en période de crise du COVID-19

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je remercie ici la Municipalité pour sa réponse qui m'a été donnée sur le soutien économique, c'est effectivement une bonne, voire une excellente initiative qui a été proposée.

Je regrette peut-être juste le manque d'information. En effet, très peu de monde autour de moi était au courant de ces chèques et c'est un peu dommage.

Peut-être à l'avenir si vous rééditez cette action, une information sous forme d'affiche chez les commerçants qui permettraient aux clients sur place d'en prendre connaissance serait un bon exemple. Une piste pour la ou le futur délégué.e à la promotion économique, mais il faut être clair que juste des bons ne suffiront pas, cela sera un travail de longue haleine.

J'en profite d'ailleurs pour saluer, au nom de groupe PLR, l'excellent travail de M. Nicolas Servageon qui a permis de donner un nouveau visage à notre Ville qui est maintenant un peu plus axée sur l'innovation et le futur.

Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite à la fin de mission de M. Nicolas Servageon, délégué à la promotion économique

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

À travers les communications de la Municipalité, nous apprenons que M. Nicolas Servageon renonce à son mandat de promotion économique à la Ville de Renens.

Nous regrettons cette décision et nous tenons ici à relever l'excellent travail qu'il a effectué de concert avec la Municipalité ces dernières années et à le remercier de l'élan apporté.

Nous avons vu notre Ville se tourner vers de nouvelles technologies, favoriser l'entrepreneuriat, soutenir la formation et le développement des projets de jeunes entrepreneurs avec la création du Prix Innovation by Design Challenge, et le prix d'encouragement de la Ville de Renens, ainsi que le formidable développement des Ateliers de la Ville de Renens dédié à l'innovation, à la formation et au design avec l'installation notamment de Masschallenge suisse, Swissskoo, Makerspace, Mobilet – Atelier ICA, le Master Innockik, Association Mobsya, de la Nebuleuse, etc. Désolée de ne pas pouvoir citer toutes les entités qui se trouvent sur le site des Ateliers de la ville de Renens, il y en a beaucoup.

Avec ce départ, le défi sera de pouvoir pérenniser cette dynamique et de pouvoir continuer à faire rayonner les Ateliers de Renens et de maintenir et soutenir l'intérêt pour notre Ville au-delà de nos frontières communales pour la formation, le développement entrepreneurial des jeunes et le développement de projets de jeunes start-up. Mais... il ne faudra pas oublier le centre, le cœur de Renens qui mérite aussi un développement conséquent d'un commerce local et varié qui devrait favoriser la proximité et l'économie circulaire.

Une réflexion devrait être menée pour dynamiser le cœur commerçant de la Ville, peut-être sur le même modèle que celui qui a abouti au succès des Ateliers de Renens.

Soucieux de cette problématique et pensant que notre centre-ville et son offre marchande mérite une attention et un développement tout particuliers, les Vert.e.s. de Renens, reviendront très bientôt avec des idées et des propositions que nous aurons à cœur de développer prochainement.

Nous formulons nos meilleurs vœux à M. Nicolas Servageon pour la suite de sa carrière. Nous en profitons pour encourager la Municipalité pour leurs futures réflexions pour poursuivre ce travail.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Questions en relation avec le « Communiqué de la Municipalité du 30 novembre 2020 »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Je me permets de revenir sur deux points du « Communiqué de la Municipalité du 30 novembre 2020 ».

Le programme Rel'Og :

Peut-on en savoir plus quant à la reprise de la Fondation Apollo par la Fondation Le Relais ? En effet, aujourd'hui nous apprenons que le démarrage de l'antenne pour l'Ouest lausannois

est prévu au 1^{er} janvier 2021. Il est indiqué qu'elle sera au centre de Renens, mais où ? Peut-on en savoir plus aujourd'hui, soit 20 jours avant l'ouverture de cette antenne ?

Courant 2019, le rapport de Gestion indiquait que la conférence des municipaux et responsables des Affaires sociales de l'Ouest s'occupait du suivi du dossier de la Fondation Apollo. Depuis lors aucune information quant à la reprise de l'entité n'avait été présentée jusqu'à ce jour. Nous avons, si je ne me trompe, voté un préavis intercommunal, qu'en est-il des conclusions à ce jour ?

Il est également indiqué qu'un groupe de travail intercommunal s'est formé pour accompagner la mise en place de ces prestations. De qui parle-t-on ?

Vu ce qui précède, je m'interroge quant à l'ouverture d'une antenne au 1^{er} janvier 2021, alors que l'équipe en place doit encore planifier ses activités.

Association Les 4 Coins

S'agissant de la dissolution de cette association, pourriez-vous nous en dire plus ?

Étant donné qu'il y a une collaboration avec une autre entité « Espace prévention La Côte », ce n'est donc pas vraiment une dissolution ?

Je déplore que ces deux informations très importantes pour notre Ville n'aient pas été mentionnées dans le Carrefour Infos.

Merci pour votre attention et je reste bien évidemment dans l'attente de vos réponses.

- **M. François Delaquais, PSR**

Questions en relation avec le « Communiqué de la Municipalité du 30 novembre 2020 »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chers-ères collègues,*

Dans un premier temps je remercie M. le Syndic d'avoir pris les devants pour informer qu'il n'y a pas encore de réponses concernant les questions que j'ai posées s'agissant des mamans de jour et des auxiliaires en espérant qu'au mois de février il sera possible d'avoir une réponse, car suivant l'application qui en est faite ce sont des gens qui perdent actuellement des mois de salaire si le problème devait s'aggraver.

Les communications de la Municipalité du 30 novembre sont denses et celles-ci appellent de ma part 3 questions et une sur le courrier de la Municipalité sur la fin de mission de M. Nicolas Servageon, délégué à la promotion économique.

La Fondation Apollo devient le programme Rel'OG.

Le préavis N° 22-2017, dans ses conclusions, autorise à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest lausannois. Compte tenu qu'il s'agit d'une autre fondation que celle à laquelle le Conseil communal s'est prononcé, ne faudrait-il pas un nouvel accord du Conseil communal ? Dans tous les cas, cela ne serait-il pas nécessaire si nous avons dû adhérer à cette fondation ?

Signature de la nouvelle convention-cadre du concept régional de la taxe au sac Valorsa

Je relève que « parmi d'autres « légères » modifications » que je mets entre guillemets, il y a une augmentation de 40 % du taux de fraude toléré qui passera de 5 % à 3 %. Quelles sont les conséquences pour Renens qui a un taux de fraude de 3,4 % ?

Quelles sont les autres légères modifications qui entreront en vigueur au 1er janvier 2021 ? Lorsqu'il y a des modifications de convention-cadre, ne faudrait-il pas les communiquer plus en détail notamment à la Commission de gestion ?

Validation du principe d'usage de l'article 47 LATC qui permet de refuser des permis de construire.

Il s'agit d'une mesure forte que je comprends parfaitement compte tenu de l'arrivée du futur règlement du Plan d'affectation communal.

Comment est constituée cette commission d'architecture ? S'agit-il uniquement de membres de la Municipalité et de fonctionnaires communaux, si oui, ne pourrait-elle pas être ouverte par exemple à des experts extérieurs et/ou à des représentants de la CUAT.

Courrier de la Municipalité sur la fin de mission de M. Servageon, délégué à la promotion économique

Lors du préavis N° 69-2020 relatif à la reconduction du mandat lié au délégué à la promotion économique pour une durée de 4 ans au minimum, la COFIN chargée d'étudier ce préavis avait relevé :

« Pour la COFIN, il est important que la promotion économique se développe, non seulement sur des projets d'envergure comme celui-ci, mais aussi sur un aspect plus généraliste et plus proche des habitants, comme par exemple la diversité des commerces. La Commission doutait qu'un seul 0,4 EPT soit suffisant pour effectuer toutes les tâches prévues dans le préavis. »

Dans sa réflexion actuelle, la Municipalité a-t-elle intégré les constats faits par la COFIN ?

Quelle est la procédure suivie par la Municipalité, car les paragraphes 3 et 4 ne sont pas clairs ? Le Conseil communal sera-t-il informé et consulté sur la nouvelle stratégie de promotion économique avant que débute la procédure de recrutement d'un.e délégué.e à la promotion économique ?

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le 9 novembre 2017, notre Conseil a adopté le préavis intercommunal N° 22-2017 autorisant la Municipalité à signer un contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest lausannois.

Suite à des révélations mettant en cause la bonne gestion de cette Fondation, la signature de ce contrat avait été suspendue en attendant d'obtenir des garanties quant à la suite de ce projet.

Le Canton de Vaud ayant organisé une fusion par absorption au sens des articles 78 et suivants de la loi fédérale sur la fusion de la Fondation Apollo par la Fondation Le Relais, les prestations et projets de la Fondation Apollo ont finalement été entièrement transférés au Relais, qui est aujourd'hui garant de leur bonne réalisation. La légitimité de cette Fondation n'étant pas questionnée, le projet d'antenne logement dans l'Ouest lausannois a été repris et finalisé par la direction du Relais, qui souhaite démarrer ses activités dès 2021.

Pour cela, une version toilettée du précédent contrat, ne diminuant en rien sur le fond les prestations annoncées et approuvées par notre Conseil communal, a été soumise aux différentes municipalités ; celle a été signée par la Municipalité de Renens, qui a approuvé ce toilettage, en date du 7 décembre 2020. Ces municipalités vont la signer conformément aux préavis déjà validés par les Conseils communaux ou généraux des huit communes du district

et au cadre légal régissant les fusions par absorption. Il a en effet été considéré que le document toiletté correspond, sur le fond, au document voté par les différents conseils.

Le Relais compte démarrer sa collaboration avec les communes et les 2 centres sociaux régionaux de l'Ouest lausannois (ARASPE et ARASOL) dès janvier prochain en vue d'une ouverture de la prestation au public au plus tard pour l'été 2021.

Le groupe intercommunal qui a été constitué est formé de Mme Benkethab, directrice du Relais et de quelques représentants des communes. Pour ce qui est de la Ville de Renens, Mme Aurélie Debluë, cheffe de l'office du logement, représente notre Commune.

Une première séance s'est déjà tenue et une prochaine séance aura lieu au début du mois de janvier de l'année prochaine. Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

En réponse à la question de M. François Delaquis par rapport à l'application de l'article 47 pour les dossiers de police de construction qui sont actuellement en cours d'enquête ou dans l'attente d'un permis et qui nécessitent parfois des dérogations : L'article 47 demande la nomination d'une Commission d'architecture qui est composée, nous l'avons décidée de la façon suivante, du Chef de service de l'Urbanisme, de notre Architecte communal et de la responsable de l'Office de la Police des constructions et nous avons effectivement fait appel à une personne experte extérieure qui fait partie du bureau et qui est en train de nous conduire pour étudier notre nouveau plan d'affectation communale.

Il n'a pas été prévu d'adjoindre d'autres personnes. De toute façon c'est un préavis, la décision revient toujours à la Municipalité qui décide en dernier recours et c'est bien la décision de la Municipalité qui fera foi. C'est de cette façon que nous avons décidé de procéder. En espérant avoir ainsi répondu à votre question.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Je répondrai à la question de M. François Delaquis concernant la taxe au sac et les changements dans la convention lors du prochain Conseil, et ce afin de vous donner à tous, les détails concernant les petites modifications qui ont été faites. Je n'aimerais pas en oublier et surtout pouvoir chiffrer à combien pourraient se monter les pénalités que nous risquons en dépassant ce taux de 3%.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

S'agissant de l'Association Les 4 Coins. Effectivement cette nouvelle a de quoi surprendre.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, Les 4 Coins était une association qui offrait des prestations de type « maison verte », c'est-à-dire un lieu d'accueil où les parents et les enfants peuvent venir à la fois pour permettre aux enfants de socialiser avec d'autres, mais également pour accompagner la séparation inéluctable qui va arriver soit avec l'entrée en garderie, soit avec l'entrée à l'école.

C'est vraiment une prestation très importante à laquelle nous tenons et Les 4 Coins est toujours un acteur, même si ce n'est plus une association, de notre réseau d'encouragement précoce qui consiste à rassembler toutes les prestations destinées aux enfants et aux familles de la

Ville afin de mettre en commun les préoccupations, l'actualité et les nouveautés qui sont mises en place.

Les 4 Coins rencontré, au sein de son association, de son comité, des difficultés de recrutement depuis un certain temps, que nous ignorions, et à un moment donné ces difficultés se sont avérées problématiques pour le service de l'association et le maintien des prestations. Ce qui fait que, sans que nous le sachions, elle s'est approchée d'autres « maison verte » avec lesquelles elle collaborait et il se trouve que d'autres « maison verte » de la région sont gérées par l'Espace Prévention La Côte. C'est ainsi que Les 4 Coins ont décidé, pour pouvoir maintenir leurs prestations, de dissoudre leur Association et de fonctionner comme une institution qui dépend de cet Espace de Prévention.

Nous avons été surpris de l'apprendre après-coup et nous étions en même temps soulagés de savoir qu'une solution avait été trouvée et que la prestation « maison verte » des 4 Coins allait continuer dans la Commune et que nous allions pouvoir continuer à collaborer avec eux au sein de cette plateforme d'encouragement précoce.

Lorsque nous l'avons appris, cette solution avait été trouvée et je ne peux rien ajouter de plus, si ce n'est que nous sommes désolés de n'avoir pas pu leur venir en aide. En même temps, lorsqu'une association a des difficultés de recrutement, et c'est le cas de nombreuses associations au sein de la Commune, nous sommes parfois aussi très en peine pour leur trouver des solutions.

Là, en l'occurrence, une solution a été trouvée et c'est le plus important.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mesdames et Messieurs,

Au sujet de la promotion économique et en réponse à la question de M. François Delaquis. Effectivement, en cette année 2020, nous avons eu de la chance de valider avec vous le préavis N° 69-2020 sur notamment la Fondation Inartis et nous avons renouvelé aussi le mandat de Promotion économique, nous avons entendu aussi toutes vos remarques, interpellations et questions. Nous avons également retenu les propositions de Mme Nathalie Jaccard quant à une activité importante à mettre en place sur la Place du Marché et pour les commerçants existants au centre-ville.

Nous regrettons bien évidemment la fin de mandat de M. Nicolas Servageon et actuellement nous travaillons à assurer l'intérim, c'est un travail important à faire, tout particulièrement dans cette période où la Covid impacte énormément le commerce.

Nous cartographions actuellement l'ensemble des mandats, nous regardons si ceux-ci sont toujours conformes aux besoins des sociétés, des start-ups, et du technopole que nous représentons, de nos partenaires, et nous allons ensuite bien évidemment consulter la COFIN pour avoir ses représentations. Nous reviendrons vers vous avec une proposition de future promotion économique.

S'agira-t-il toujours d'un mandat ? Actuellement tout est ouvert aujourd'hui dans la réflexion et comme nous allons possiblement modifier les règles posées dans le préavis N° 69-2020, nous reviendrons vers vous. Nous travaillerons bien évidemment avec vous, membres du Conseil communal, puisque nous avons besoin d'être tous unis derrière cette promotion économique, de porter ensemble les futurs projets de promotion économique pour cette Ville que nous apprécions et que nous souhaitons développer.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

- Intervention suite aux réponses reçues

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier Mme la Municipale pour ces informations et je me réjouis que ce lieu d'accueil continue sous une autre entité.

Par contre, les réponses que M. le Municipal a données concernant le programme Rel'Og a répondu certainement à une partie des questions posées par M. François Delaquis, par contre les questions que j'ai posées n'ont pas obtenues de réponses, alors j'attendrai qu'il les lise dans le procès-verbal et qu'il me réponde la prochaine fois. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**

- Intervention suite aux réponses reçues

Je remercie Mme Tinetta Maystre pour sa réponse. Il se trouve que cette commission est composée des mêmes personnes qui s'en occupaient déjà dans le cadre du règlement précédent. C'est bien qu'il y ait une personne du Plan Directeur qui soit présent, mais j'entends qu'il aurait été judicieux qu'il y ait quelqu'un de supplémentaire par rapport à ceux-ci et qui aurait pu accompagner ce passage entre l'ancien monde de ce règlement et le nouveau.

En ce qui concerne la promotion économique, je remercie M. le Syndic : J'entends avec beaucoup de satisfaction cet aspect de collaboration à venir. Mon souci c'était que l'on engage une personne et que le cahier des charges soit établi en fonction de ses compétences. C'est apparemment l'inverse et je suis rassuré avec la réponse reçue.

En ce qui concerne, Rel'Og ma question était d'ordre technique et là, je n'ai pas trouvé la réponse dans la réponse de M. Didier Divorne. Je patienterai donc jusqu'à la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro.

- **M. François Delaquis, Président de la Commission des finances**

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 7 décembre 2020 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 78-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard intitulé « PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté »

- *C'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Préavis N° 79-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ? »

Les conclusions financières du présent préavis ont fait l'objet d'une discussion intense au sein de la Commission des finances.

En effet, il lui est demandé de prendre position sur des incidences financières alors qu'elle n'en connaît pas le montant. De plus, celles-ci portent sur un projet à 2 têtes financières Festimixx et la Fête des Ecoles. Sur ce chèque, dont le montant est non libellé, la COFIN ne peut pas se prononcer.

Bien qu'il lui ait été répondu, qu'accepter ce préavis cela ne signifie pas accepter le montant consacré à ce projet, la COFIN estime qu'il y a lieu d'abord de se prononcer sur le fond du préavis, à savoir sous quelle forme doit prendre la Fête des écoles et à quelle fréquence.

Ensuite la Municipalité, lorsqu'elle connaîtra ce qui aura été souhaité par le Conseil communal, pourra chiffrer le projet et le porter au budget de fonctionnement 2022, voire le justifier si nécessaire dans les comptes 2021 des Établissements scolaires, pour autant que cela reste dans les limites ne nécessitant pas un nouveau préavis.

C'est pourquoi, la Commission des finances, propose à la Commission, par 6 voix pour et 2 abstentions, l'amendement suivant :

- Supprimer le 2ème alinéa « accepte de porter le montant nécessaire au budget de fonctionnement ordinaire des Établissements scolaires lors des années au cours desquelles est planifié Festimixx. »

Préavis N° 80-2020 – Chalet Joli-Bois de l'école à la montagne à Ondallaz – Travaux d'assainissement et de sécurisation

La COFIN relève que le montant de CHF 75'037.45 déjà engagé est constitué essentiellement d'honoraires. Elle souhaite que la Commission ad hoc examine le détail des postes honoraires qui paraissent élevés pour ce type de projet.

La COFIN a examiné particulièrement le point 5.5 du préavis sur lequel la Commission des finances doit donner son avis.

Le point 5.5 n'a pas d'incidence avec l'objet même du préavis. Il s'agit d'une décision technique. En effet, le Conseil communal est seul compétent pour effectuer ce transfert de biens immobiliers du patrimoine financier au patrimoine administratif. La Municipalité a profité de ce préavis pour classer de manière idoine dans notre patrimoine le Chalet Joli Bois. En guise de rappel, le patrimoine financier fait partie de la fortune qui rapporte et non le patrimoine administratif. Par conséquent, cela change le ratio net d'endettement. Toutefois, le montant de CHF 200'700.- n'est pas de nature à changer les conditions-cadre pour des demandes de crédit.

La COFIN a demandé un éclaircissement suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Elodie Golaz Grilli et consorts intitulée « Quelles alternatives à l'annulation des camps scolaires ? ». La réponse figurant à la page 2, 2^{ème} alinéa pourrait laisser penser qu'il y aurait une pratique différente que celle indiquée en page 9 du rapport de la COFIN sur le budget 2021. Or il n'en est rien, le compte « subside pour les camps scolaires » sera utilisé pour les activités à la journée et l'affectation des sommes prélevées dans ce compte seront expliquées et justifiées.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La Commission de la CUAT s'est réunie en date du 30 novembre 2020 au CTC en présence de Mme Tinetta Maystre, Municipale « Urbanisme – Travaux » ainsi que de M. Martin Hofstetter, Chef de Service qui ont présenté le plan directeur intercommunal, PDi, et le Plan d'affectations communal, PCOM.

Ces deux points nous ont été présentés par projection et commentés avec de bonnes explications et je les en remercie.

L'élaboration du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) est désormais aboutie. La consultation publique finale est ouverte du 16 novembre au 16 décembre 2020, avant transmission aux législatifs des huit communes de l'Ouest lausannois pour une adoption qui est prévue entre mars et mai 2021 par voie de préavis.

*Un rapport détaillé de notre séance vous sera présenté lors de notre prochaine séance du Conseil communal du 4 février 2021 par la rapportrice, Mme Anne Cherbuin.
Je vous remercie de votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Byron Allauca**, Fourmi rouge

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'aimerais demander à la Municipalité, s'il est possible de prévoir une présentation du PDi, car je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion de le lire, c'est un joli document de 175 pages, assez technique et c'est un outil qui va nous permettre la planification d'ici 2040 pour faire face à la croissance démographique et économique et les transports.

Ceci afin que le préavis puisse être voté en toute connaissance de cause.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller communal,*

Nous prenons volontiers votre proposition à l'étude et si le Bureau est d'accord de consacrer un moment au Conseil de février ou mars, en fonction de l'ordre du jour, c'est volontiers que

nous ferons une présentation. Cela paraît effectivement important et vous aurez de toute manière un préavis qui l'expliquera aussi, alors autant le faire de façon très transparente et ouverte pour toutes et tous.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI, de se rendre au micro.

Mme Nicole Divorne, Présidente de la CRI, a informé qu'elle n'avait pas de communications à transmettre.

- **Mme Nicole Divorne**, Présidente de la CRI

Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (Mme Suzanne Sisto-Zoller)

Rapport d'activité pour 2020 :

Les séances du Conseil intercommunal se déroulent sans grands débats et les décisions sont souvent prises à l'unanimité par les délégués des 8 communes concernées.

- *Le 1er juillet 2020 : comptes et gestion 2019, adoption d'un préavis permettant la location de locaux au Chemin de la Munière à Prilly.*
- *Le 23 septembre à Saint-Sulpice : adoption du budget 2021 à l'unanimité et sans discussion.*
- *Le 18 novembre à Bussigny, adoption d'un préavis modifiant le mode d'établissement et de paiement des amendes d'ordre. À noter qu'avec ce nouveau système, les contrevenants ne recevront plus une amende mentionnant leur faute et le montant de l'amende, mais un QR-code qu'ils peuvent utiliser pour s'acquitter du montant. Les contrevenants qui n'utilisent pas ce système recevront une lettre « à l'ancienne » sans qu'ils ne soient pénalisés.*

Les séances sont aussi l'occasion de s'informer sur le fonctionnement de notre police : police du commerce, compétences communales, cantonales et intercommunales, l'utilisation des radars « pédagogiques », entre autres.

- **M. Gérard Duperrex**, membre de la CRI

ORPC - Organisation régionale de la protection civile (M. Gérard Duperrex)

Rapport d'activité pour 2020 :

Font partie de ce conseil intercommunal pour Renens :

- *Mesdames Martha Bejarano, Nicole Divorne Nicole et Rosana Joliat*
- *Messieurs Gérard Duperrex Gérard (Membre de la Commission de gestion), Pascal Golay, Jeton Hoxha, Jean-François Jeanrichard, Jonas Kocher et Richard Neal*

- *Ne sont pas encore assermentés : Monsieur Florian Gruber en tant que membre et M. Alain De Col en tant que membre suppléant.*

Extraits des séances de l'Association Intercommunale ORPC ROL, pour la 5ème année de la législature 2016 – 2021. À noter que plusieurs séances prévues ont été modifiées suite au Covid-19

Rapport annuel ORPC ROL – 04.03.2020.

Madame Béatrice Métraux, Conseillère d'État, nous fait un exposé sur la Covid-19, ensuite le Cdt. Pierre Annaheim nous a donné connaissance de son rapport annuel sur l'activité de l'ORPC ROL.

Pour terminer cette séance, et comme le veut la tradition, un apéritif dinatoire organisé par les membres de l'ORPC qui est toujours très apprécié. Un grand merci à ses membres pour cette organisation.

Séance du mardi 1er septembre 2020 à l'Aula du collège de la Plaine à Chavannes-Près-Renens.

- *Rapport de la gestion & comptes 2019.*
Ils présentent aux charges comme aux revenus, une somme de CHF 1'408'187.97. C'est à l'unanimité que ces comptes sont acceptés.
- *Nouveau règlement du Conseil Intercommunal de l'ORPC ROL.*
Son entrée en vigueur et effective discutée après le délai référendaire. C'est à l'unanimité que ce règlement est accepté.
- *Nouveau règlement du Personnel professionnel de l'ORPC ROL.*
Il va entrer en vigueur le 1er janvier 2021. C'est également à l'unanimité que ce règlement est accepté.

Séance du mardi 6 octobre 2020 à l'Aula du collège de la Plaine à Chavannes-Près-Renens.

Budget 2021

Le budget proposé était supérieur de 14'200.- à celui de 2020.

Un état des lieux du personnel composant l'état-major de la Pcirol, le Commandant Annaheim explique :

La Pcirol s'est créée en plusieurs étapes, mais pour que cette structure puisse fonctionner correctement il manquait au sein de l'EM un Chef opérationnel. C'est chose faite suite à la mise à la retraite de M. Claude Champion (chef équipe infrastructure), il a été remplacé par M. Damien Chatelan, (chef opération), depuis le 1^{er} septembre dernier. Ainsi à ce jour, l'EM de la Pcirol est au complet soit 7 EPT et 2 ETP à 60%.

Le commandant a ajouté que l'année 2020 a été marquée par la Covid-19, mais que durant l'année prochaine plusieurs changements interviendront au sein de l'état-major à savoir.

Mme Cassata secrétaire émérite de longue date à 60% a fait valoir son droit à la retraite pour la fin mars, MM. Denis Blanchet et Pierre Annaheim au 30 juin 2021 ainsi que M. Jean-François Roux. Les départs à la retraite bien que remplacés représentent le 50% de renouvellement, ce qui n'est pas anodin dans une structure très sollicitée comme la Pcirol.

La mise au concours pour le remplacement des collaborateurs se fera prochainement. En revanche pour le remplacement du Commandant, la mise au concours et les démarches d'engagement seront supervisées par le canton et l'EMCC.

Le commandant informe que vu l'augmentation de cas Covid, l'EMCC avait relancé les opérations appelées Covid-20. Pour ce faire, la Pcirol a fourni en 24 heures, 10 personnes pour intégrer ce groupe de travail.

À cette déclaration, le solde budgétisé est à hauteur de CHF 40'000.-.

Les coûts des opérations Covid 19 et maintenant 20, sont intégralement pris en charge par le Canton sous l'art. 27 « engagement au profit d'un demandeur en urgence ».

Un grand merci va au Cdt. le Colonel Pierre Annahein, aux membres du Comité de Direction, Mme Véronique Bruchez, trésorière, M. Denis Lang, secrétaire, ainsi qu'aux membres de Renens présent aux assemblées.

*Les préavis ainsi que les rapports sont à dispositions chez le secrétaire, M. Denis Lang
denis.lang@bluewin.ch*

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique le changement suivant :

- Commission des Pétitions

Fourmi rouge

Mme Verena Berseth est désignée membre en remplacement de Mme Simone Szenyan.

- ARASOL - Association régionale pour l'action sociale Ouest lausannois

UDC

M. Dylan Montefusco est désigné délégué en remplacement de M. Stéphane Montabert.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Budgets 2021

a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)

c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

d) de la Ville de Renens

En préambule, M. le Président rappelle que le budget est régi par les articles 97 à 105 du règlement du Conseil communal puis communique la procédure arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour :

- M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, fera part d'un résumé du rapport de la Commission,

- Ouverture de la discussion sur le fond des budgets 2021, à savoir
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens
- la parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond,
- le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère, une discussion sera ouverte à chaque chapitre. (Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé. Je vous serai reconnaissante de bien vouloir les formuler par écrit. Ils seront ensuite débattus.)
- une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- une discussion sera ouverte sur la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
- une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
- une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets,
- les éventuels amendements seront votés
- finalement les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

M. le Président rappelle également qu'en vertu de l'article 101 du RCC les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau ou la majoration de plus de 10 % d'un montant existant, dans la mesure où cette majoration excède CHF 5'000.-, ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la commission des finances se soient prononcées. Ces déterminations peuvent intervenir séance tenante. Si, lors de la discussion du budget, l'ensemble des adjonctions proposées entraîne un dépassement des dépenses de plus de 5 %, le budget dans son ensemble est renvoyé à la Municipalité pour nouvelle étude. Le même principe est applicable pour des propositions de diminution de revenus.

Une fois, cette procédure terminée tous les amendements proposés seront listés, une interruption de séance sera proposée dans le cas où il y aurait un amendement de plus de CHF 5'000.- ou de 10% afin que la Commission des finances et la Municipalité puissent prendre position, étant entendu que s'il n'y a pas d'amendements qui sont régis par cet article 101 du RCC aucune interruption de séance ne sera proposée.

Après cette éventuelle pause, la position de la Commission des finances et celle de la Municipalité seront entendues sur toutes les propositions d'amendement.

Puis les membres du Conseil se détermineront sur les amendements en toute connaissance de cause. Enfin le budget, amendé ou non, sera soumis au vote de l'assemblée.

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture du résumé de son rapport.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des Finances

INTÉGRALITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préambule :

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Entre le 26 et le 29 octobre, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 3 séances intenses pour examiner le budget 2021 de la Commune, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS.

La COFIN tient à remercier chaleureusement M. le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chefs de service concernés qui ont répondu de manière détaillée et complète à toutes nos questions.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances ainsi que son adjointe, Mme Laurence Favre, pour leur très grande disponibilité et leur efficacité.

Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les budgets annexes, notamment au niveau de la sécurité dans l'Ouest, SDIS et de la STEP. La COFIN remercie pour leur présence, le commandant Patrick Strauss et la capitaine Renata Gerardi pour le SDIS, le Premier-Lieutenant Jacques-André Chappuis pour la POL ainsi que M. Benoît Bieler du SDOL.

Pour l'élaboration du budget, les préavis votés jusqu'au 30 juin sont intégrés dans le budget, dès septembre cela n'est plus possible.

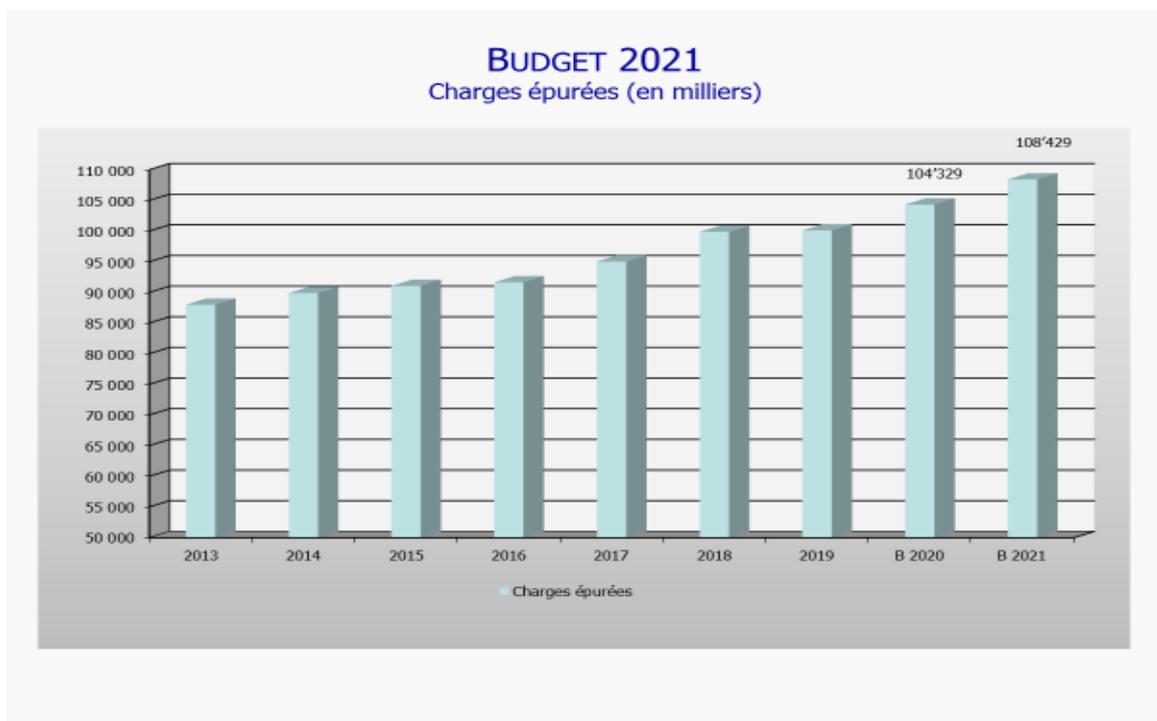
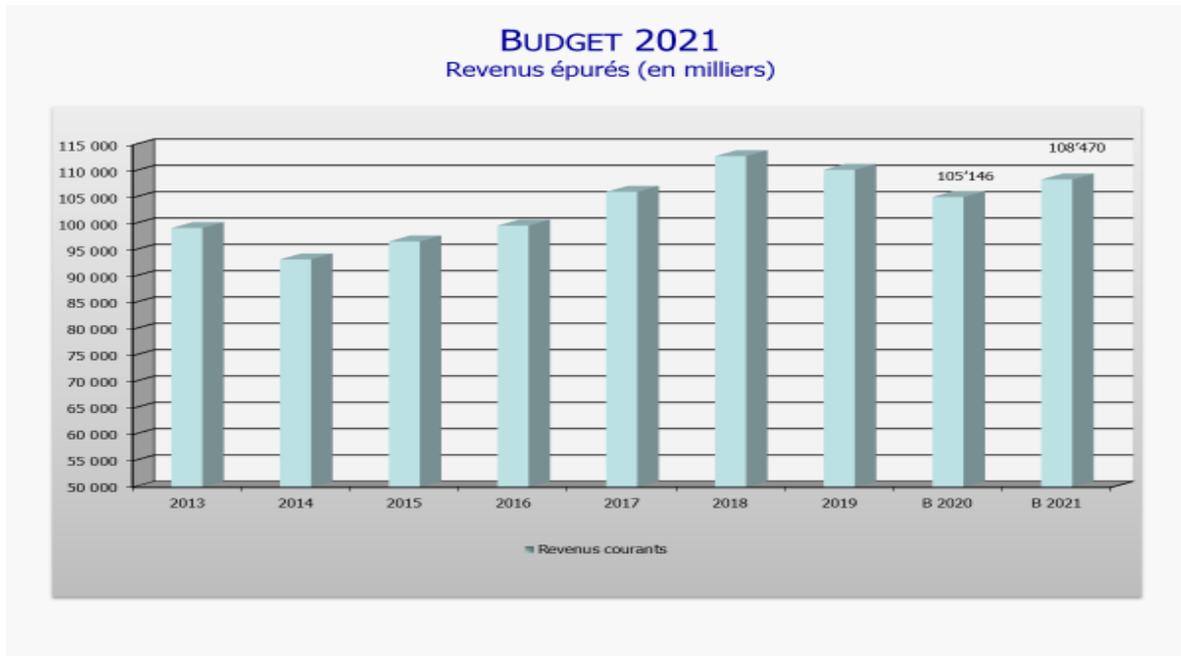
Objectifs de la Municipalité

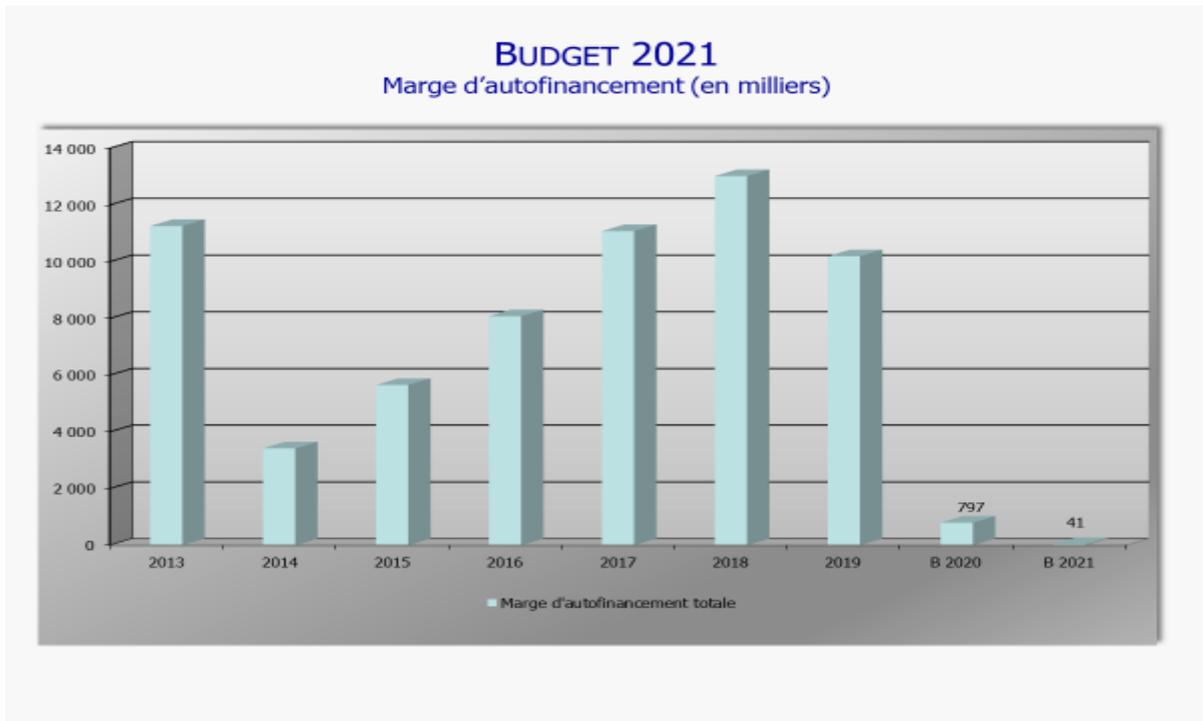
- *Maintenir les prestations actuelles et assumer les nouveaux projets engagés par préavis.*
- *Contenir au mieux l'augmentation des coûts de fonctionnement sous contrôle de la Municipalité (personnel, biens, services et marchandises).*
- *Maintenir les investissements au niveau d'avant Covid 19.*

Éléments importants du budget 2021

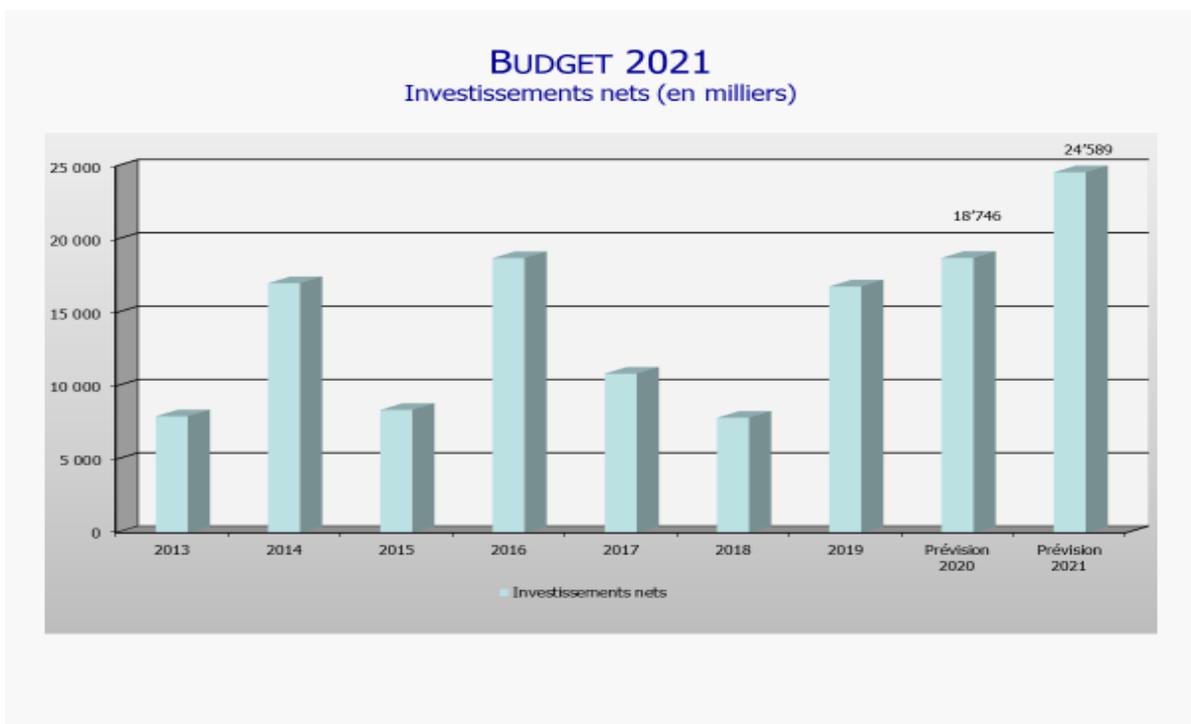
- *Croissance maîtrisée des charges monétaires de fonctionnement sous contrôle de la Municipalité de 2.9 %*
- *Croissance des charges monétaires qui ne sont pas sous le contrôle direct de la Municipalité de 5.1 %*
- *Augmentation progressive du nombre de places d'accueil (préavis N° 58-2019 – Création d'un accueil parascolaire sur le site du pavillon de Florissant).*
- *Augmentation des EPT (3.5 EPT par préavis et 4.0 EPT par voie budgétaire).*
- *Évaluation des impôts :*
 - *Personnes physiques : pas de progression linéaire en 2021.*
 - *Personnes morales : estimation basée sur l'année précédente avec une marge pour risque d'environ 10 %*
 - *Impôts ne suivant pas des taux : adaptation des montants sur la base des années antérieures.*
- *Augmentation sensible de certaines charges qui ne sont pas sous le contrôle direct de la Municipalité (Transports+ 0.9 million hors Covid, STEP + 0.4 million).*

Les 4 tableaux, ci-après, ainsi que le tableau synthétique indiquent très clairement comment évolue ce budget par rapport aux autres années. Ils constituent le tableau de bord financier de notre commune.





La marge d'autofinancement de CHF 41'000.- ne comprend pas le crédit supplémentaire au budget 2021 de CHF 235'200.- du préavis N° 76-2020 concernant les mesures sanitaires dans les bâtiments communaux en lien avec le COVID-19.



Les investissements pour la construction du tram et les aménagements pour le BHNS expliquent cette hausse des investissements en 2021 et qui se poursuivra pendant plusieurs années.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE

	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Résultat d'exploitation (avant variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements")	-1'980'180	2'560'842	2'472'013	- 6'315'800	- 6'903'600
Variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements"	1'850'000	-2'206'800	-2'206'800	1'500'000	1'500'000
Résultat viré à Capital	-868'391	-130'180	265'213	- 4'815'800	-5'403'600
Marge d'autofinancement	11'097'460	13'021'226	10'192'509	797'900	41'000
Investissements	10'854'808	7'846'873	16'799'537	18'746'000	24'589'000
Degré d'autofinancement	102.07 %	165.94 %	60.67 %	4.25 %	0.16 %
Capital	17'024'220	17'378'262	17'643'475	12'827'675	7'424'075
Fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements"	12'683'060	14'889'860	17'096'660	15'596'660	14'096'660

Travaux de la Commission dicastère par dicastère

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

1010.3199.02 Élections communales

Il a été budgété le même montant qu'en 2016.

1040 Marketing digital

En 2021 il est prévu une refonte profonde du site Internet qui intégrera notamment de la cyberadministration. Des dépenses en 2022 ne sont pas exclues. Toutefois, l'évaluation du projet se situe en dessous de la limite de CHF 50'000.-, montant qui nécessiterait alors un préavis.

3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam

Le taux de cotisation APG passera de 0,45 à 0,5% dès le 1^{er} janvier 2021 afin de financer le congé de paternité. La décision officielle est intervenue après la finalisation du budget. Pour l'ensemble des comptes communaux, cela représente env. CHF 7'000.-.

1300.3011.00 Traitement personnel fixe

Raison de la différence et du commentaire, il y a eu une vacance de poste (spécialiste RH) qui a été compensée partiellement en 2019 par un engagement temporaire (compte 1300.3012.00)

La différence entre le budget 2020 et le budget 2021 est constituée :

- d'une part par les augmentations statutaires et*

- d'autre part par un mouvement de personnel pour le poste de spécialiste RH, qui a été repourvu en 2020 et dont le salaire effectif du nouveau collaborateur est plus élevé que celui budgété pour 2020.

1320.3199.04 Mesures incitatives et d'accompagnement

Les mesures prévues par le plan de mobilité sont appelées à durer. Elles sont financées à hauteur de CHF 164'000.- par les places de parc louées aux personnels et aux enseignants. Le coût net s'élève à CHF 10'000.-. Si ces mesures sont appelées à perdurer la question se posera à quel moment elles deviennent un droit acquis d'un point de vue du contrat de travail.

1915.3185.02 SDOL – Honoraires

Il s'agit de nouvelles études portant sur le diagnostic et le programme d'action pour les réseaux piétons ainsi que l'étude de jalonnement local piétons.

196 SDOL – Axes forts/AFTU

Le montant qui était prévu en 2020 était en lien avec de la communication locale pour le tram. Pour 2021 tout ceci a été repris par le Canton.

COVID 19

L'impact sur l'Administration générale est décrit dans le préavis N° 76-2020. La baisse des revenus des cartes journalières CFF/CGN en 2020 est estimée à CHF 70'000.-.

Le chapitre 1080 des transports publics sera également impacté, mais son évaluation est difficile compte tenu de la reprise qu'il y a eu ces derniers mois.

SERVICE DES FINANCES

Chapitre 2010

La Commission s'est intéressée à la manière dont ont été budgétisés les impôts en cette période d'incertitude liée au COVID. Nous avons pu relever la pertinence des critères retenus à savoir : la progression linéaire n'a pas été retenue pour les personnes physiques, car il y a lieu de s'attendre à une hausse du chômage et pour les personnes morales il a été pris en compte les acomptes 2020 incluant une légère indexation, puis du résultat on a déduit un 10 % pour tenir compte d'un tassement probable des affaires. Pour le moment le Service des finances n'a pas constaté un nombre important de demandes de modification d'acomptes pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, il n'a pas été constaté globalement de modifications d'acomptes.

10 % des 360 entreprises que compte Renens payent le 85 % de l'impôt des personnes morales. Elles sont suivies par la promotion économique et le Service des finances. Lors du premier confinement, des contacts ont été pris avec elles et il en ressort qu'elles n'envisagent pas pour l'heure de changement de leur business plan 2021.

Vous trouverez, en annexe I, la répartition des contribuables physiques par catégorie.

- 2023.4250.12 « **Intérêts caution CADouest SA** »
À l'instar de ce qui se pratique à Lausanne, Renens se voit rémunérer pour la 1^{ère} fois pour une caution dans une société, en l'occurrence dans CADouest SA.
- 2033.3311.01 « **Amortiss. ouvrages génie civil et assainissement** »
 et
 2036.4905.01 « **Imput. internes d'amortissements supplémentaires** »
Dès 2021, il sera procédé à un changement du mode de financement pour le réseau d'épuration des eaux usées. Un amortissement sur 30 ans sera dorénavant effectué afin que nous n'ayons pas à baisser ce fonds affecté, alors qu'il y aura de gros besoins ces prochaines années.

BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENT – CULTES

- 3104.3114.00 « **Achats MACHINES, matériel d'exploitation/entretien** »
Il s'agit d'horodateurs qui se trouvent sur le domaine privé de la Commune. Les recettes sont pour celles-ci et non pour la POL.
- 3531.3141.01 « **Léman - Collège Joran (s) « (IM)Bâtiment - Rénovation et travaux spéciaux** » »
Il ne s'agit plus de remplacer les moteurs d'origine qui rencontraient des problèmes, mais de les remplacer par des moteurs plus puissants lorsque c'est nécessaire.

URBANISME – TRAVAUX

- 3712.3011.00 « **Office de la Police des constructions « Traitements personnel fixe** » »
Le poste de 0.8 EPT de technicien est en lien avec l'accélération des projets sur la Commune.
- 3810.3142.03 « **Entretien des voies industrielles** »
La Commune paye un montant forfaitaire pour la maintenance de l'éclairage public. Le crédit-cadre prévu par le préavis N° 67/2015 pour l'assainissement des luminaires est respecté. Toutefois, nous sommes classifiés dans les gros consommateurs. Un audit est nécessaire pour voir ce qui peut être amélioré, présenter des scénarii d'économie. De là, des choix pourront être faits. Cela répond également à un postulat du Conseil communal. Le montant de cette étude s'élève à CHF 20'000.-

SERVICE GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Le dicastère sollicite 2 postes supplémentaires dans les comptes suivants :

- 3610.3011.00 « **Traitements personnel fixe** »
1 EPT pour un ouvrier de maintenance pour le nouveau parc du Simplon. Il est à noter que du matériel et des machines supplémentaires pour ce parc figurent dans les comptes 3610.3114.00 et 3610.3115.00

- 3640.3011.00 **« Traitements personnel fixe »**
0.8 EPT de chargé de projet pour le développement durable. Le poste actuel est très pris par l'opérationnel et ne permet pas de faire face aux nombreux projets. Un renfort est nécessaire pour le développement de ceux-ci visant à atteindre les objectifs climat 2030.
- 3631.3526.02 **« Frais d'élimination des déchets »**
La diminution des activités engendrées par la pandémie du COVID n'a pas entraîné de baisse des déchets. Il a même été constaté pendant le confinement que les gens ont fait du rangement et se sont séparés de leur surplus.
- 3631.4354.00 **« Vente de ferraille, papier et PET (TVA 8%) »**
Le papier/carton fluctue énormément. A certains moments de l'année, il peut passer de CHF 0.- à CHF 11.-.
- 3651 *Bourse solaire – toit N° 2. Il s'agit du toit du tennis. Ce projet sera calqué sur la base du toit N° 1.*

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRE SCOLAIRES – SPORT

Les subsides ont été adaptés à la hausse pour 2 institutions culturelles : Contexte Silo (5100.3653.06) et l'École du cirque (5100.3635.06). Globalement le montant alloué au sport a aussi été augmenté (5500).

- 5100.3653.03 **Subventions aux sociétés locales**
Une convention a été passée avec le Groupement d'Animation de Florissant (GAF) qui règle l'utilisation de la salle pour leurs manifestations. Ils bénéficieront des prestations d'un régisseur comme cela se fait pour la salle de spectacles. Le comité du GAF ne souhaite plus assurer la gestion de la salle qui sera reprise par la Commune. Précédemment, les locations finançaient ce travail. Une contrepartie a été demandée alors au GAF ; de faire vivre ce quartier, que le lieu devienne en quelque sorte une Maison de quartier.
- 5180.3170.00 **« Bibliothèque publique « Frais de réceptions et de manifestations » »**
Il s'agit de développer les animations de la Bibliothèque qui font venir de nouveaux lecteurs. La venue d'écrivains ou la tenue de conférences ainsi que les contes de l'après-midi rencontrent du succès. Les animations, comme l'année du polar, en sont également un exemple.
- 5500.3653.20 **Subvention au CSM SA**
La subvention, hors piscine, est au maximum, car plafonnée selon le préavis N° 662015. En effet, on a déjà atteint le chiffre 4 de la clé de répartition, ci-après.
- 1. Lausanne, Renens et Prilly maintiennent leur participation actuelle selon la répartition conventionnelle de 2012, selon une clé de 60%, 20% et 20%. Cette répartition porte sur une somme fixée à CHF 2'650'000.-. Ce montant est fixe.*

2. *En plus de sa part sur le déficit historique, Lausanne prend en charge les amortissements et les intérêts de la nouvelle piscine (CHF 2'870'000.-), du tennis de table (CHF 100'000.-), et de la moitié des coûts pour les aménagements extérieurs (CHF 450'000.-) pour un montant total estimé à CHF 3'420'000.- de francs. Ce montant est variable en fonction des coûts effectifs.*
3. *Le solde, soit CHF 5'720'000.-, est réparti entre les 29 Communes de Lausanne Région, selon la clé de répartition proposée par l'association. Les trois Communes fondatrices participent également à cette somme (pour un montant de CHF 3'760'000.- Quant aux 26 autres Communes de Lausanne Région, elles se répartissent le solde de CHF 1'960'000.- millions. Le montant de 5'720'000.- est plafonné (sous réserve de l'indexation, voir ci-dessous au point 4).*
4. *Un éventuel déficit dépassant ces montants sera pris en charge par les villes de Lausanne, Prilly et Renens selon la clé de répartition de 60%/20%/20% jusqu'à CHF 500'000.- et par Lausanne uniquement au-delà.*

5500.3653.19 Subventions aux sociétés sportives
Le montant a été adapté aux comptes 2019

5510.3653.01 Subvention diverses
*Il s'agit d'un contrat de 3 ans avec l'association **Arc-En-Ciel***

COVID 19 *Le préavis N° 76-2020 indique les baisses estimées pour les secteurs suivants de CJS :*

- *CHF 40'000.- sur les revenus locatifs de la Salle de spectacles. Ce montant pourrait encore s'aggraver compte tenu des annulations de cette fin d'année liée à la 2ème vague de COVID ;*
- *CHF 50'000.- Revenus de la Saison culturelle et autres manifestations. Elle n'a pas pu démarrer en septembre ;*
- *CHF 10'000.- des locations à Ondallaz, locaux scolaires. Le Département DFJC a édicté que les camps, voyages, sorties de classe avec hébergement sont interdits jusqu'au début des vacances d'été 2021.*
- *CHF 40'000.- Revenus des parents, participation aux centres aérés, camps scolaires et colonies. Voir remarque sur la suppression des camps, voyages, sorties de classe avec hébergement. Il est privilégié les activités à la journée.*

Le compte « subside pour les camps scolaires » pourra être utilisé pour ces activités à la journée.

ENFANCE – COHÉSION SOCIALE

Le budget se caractérise par l'augmentation des places d'accueil à l'UAPE de Château 17 ainsi que la prise en compte sur toute l'année, en pleine capacité, de la garderie le Tournesol. À cela s'ajoute dès la rentrée d'août 2021 l'APEMS de Florissant.

Les charges de personnel sont en augmentation pour les raisons suivantes : aux 3.5 EPT accordés par préavis, il est demandé 0.2 EPT supplémentaire pour le secrétariat (chapitre

7100) pour le calcul du revenu déterminant unifié (RDU) qui sert à la facturation et 0.2 EPT d'employé de maison à l'APEMS du Léman (chapitre 7156).

Des travaux sont prévus à la Farandole pour être en conformité avec les directives de l'Office cantonal de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

La COFIN a posé une série de questions en lien avec la prise en charge des différents réseaux en lien avec l'enfance. Vous trouverez, ci-après, intégralement et de manière complète la réponse du dicastère

7100.3655.02	Participation Renens au déficit à des partenaires Réseau
7100.3655.04	Participation Renens au déficit à des partenaires hors Réseau
7100.4659.03	Participation partenaires Réseau au déficit à des structures Renens
7100.4659.04	Participation partenaires hors Réseau au déficit à des structures Renens

La très grande majorité des enfants en accueil collectif ou familial sont placés dans des structures exploitées par leur commune de domicile. C'est cette dernière qui assume le déficit du coût net de la place (= coût brut moins subvention FAJE et participation des parents).

Néanmoins, certains enfants sont accueillis dans une structure gérée par une autre commune que celle de leur domicile ou dans une structure d'un exploitant privé. Dans ce cas de figure, le déficit du coût de la place est refacturé à la commune de domicile par la structure qui accueille l'enfant.

Pour gérer les conditions financières et de placement des enfants accueillis dans une autre structure que leur commune de domicile, des conventions ont été signées entre les différents partenaires.

Dans ce cadre il faut différencier les partenaires Réseau des partenaires hors Réseau.

CONVENTIONS DES PARTENAIRES RÉSEAU RENENS-CRISSIER

Le Réseau Renens-Crissier est constitué des communes du même nom, par une « convention-cadre ».

Cette convention-cadre stipule entre autres, les modalités de calcul du déficit facturé entre communes, et partenaires exploitants privés.

Chaque partenaire exploitant privé est signataire d'une convention avec le réseau, sur laquelle sont reprises les modalités de calcul du déficit. Le Réseau Renens-Crissier a conclu 3 « conventions de partenariat » avec les partenaires suivants :

- La Fondation de la Roue enchantée (entreprise Bobst)
- La Fondation des Baumettes
- L'Association du Foyer Sainte-Famille

Ces conventions sont conclues pour une durée indéterminée sauf résiliation écrite avec préavis d'un an pour la fin de l'année civile.

Le déficit comptabilisé à charge de la commune de Renens, correspond à un enfant domicilié à Renens et accueilli dans une structure communale de Crissier ou d'un exploitant privé.

Dans ce cas de figure, le déficit est imputé au compte 7100.3655.02 Participation Renens au déficit à des partenaires Réseau.

Le déficit comptabilisé en revenu de la commune de Renens correspond à un enfant domicilié à Crissier ou dont un parent travaille pour un partenaire exploitant privé et accueilli dans une structure communale de Renens.

Dans ce cas de figure le déficit est imputé au compte 7100.4659.03 Participation partenaires Réseau au déficit à des structures Renens

CONVENTIONS DES PARTENAIRES HORS RÉSEAU RENENS-CRISSIER

Pour avoir ou pour conserver une place d'accueil au sein des structures du Réseau Renens-Crissier, un enfant doit obligatoirement être domicilié sur le territoire des communes de Renens ou de Crissier, ou avoir un de ses parents qui travaille pour un exploitant privé, signataire d'une convention de partenariat. Ces conditions se retrouvent dans tous les Réseaux.

En cas de déménagement et sans accord entre réseaux, les familles qui changent de réseau perdent leur place. Il est rare qu'elles retrouvent rapidement une place d'accueil dans leur nouveau réseau, et pour les élèves qui finissent leur année scolaire dans leur commune de leur ancien domicile, cela pose un sérieux problème.

Sensible au sort de ces familles, le Réseau Renens-Crissier a profité de situations concrètes pour s'approcher des réseaux voisins, afin de trouver un arrangement financier supportable pour les familles en question. Ces arrangements sont en général de durée limitée, au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ils sont définis par des conventions variables d'un réseau à un autre, et d'une situation à une autre. En effet, les coûts, les modes de calcul du déficit, les barèmes tarifaires, les plages d'accueil ne sont pas harmonisées entre réseaux, ce qui rend les premiers accords compliqués.

Néanmoins à ce jour, une convention globale avec le réseau AJENOL (accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois, comptant notamment la commune de Prilly) a été signée. Elle fixe le mode de facturation entre ces deux réseaux. Cette convention est complétée par une autre convention nominative pour chaque famille.

Avec le réseau AJESOL (accueil de jour des enfants du sud-ouest lausannois, Chavannes - Ecublens – Saint-Sulpice), aucune convention globale n'a été signée. Par contre, plusieurs conventions nominatives ont été établies.

Le déficit comptabilisé à charge de la commune de Renens, correspondant à un enfant domicilié à Renens et accueilli dans une structure hors Réseau Renens-Crissier.

Dans ce cas de figure, le déficit est imputé au compte 7100.3655.04 Participation Renens au déficit à des partenaires hors Réseau.

Le déficit comptabilisé en revenu de la commune de Renens correspond à un enfant domicilié hors Réseau Renens-Crissier accueilli dans une structure communale de Renens.

Dans ce cas de figure le déficit est imputé au compte 7100.4659.04 Participation partenaires hors Réseau au déficit à des structures Renens.

Afin de conserver un maximum de places d'accueil pour les enfants habitants sur le territoire de leur réseau et/ou d'amortir leur infrastructure, les réseaux limitent un maximum ce genre d'accord. Ils sont réservés à des situations bien spécifiques. À ce jour, 4 enfants concernant 3 familles sont au bénéfice de conventions à Renens.

Chapitre 7302 « Mini-PIC - Programme d'intégration communal »

Globalement le budget est semblable à celui des années précédentes, mais la répartition des montants est différente.

7310.3655.12 « Com. Intégration Suisses Etrangers – CISE « Aides et subventions »

Un projet est en discussion qui vise à attribuer une enveloppe à la CISE qui pourrait en disposer pour diverses actions en lien avec l'intégration Suisse/Etranger. Un règlement est en cours d'élaboration.

Chapitre 7600 « **Activités sociales** »

À la question d'un commissaire qui demandait ce qui était entrepris comme suivi dans l'attribution des différentes subventions, aides, etc. de ce chapitre, la réponse est la suivante :

Le contrôle est proportionnel aux montants qui sont alloués comme regarder le budget, les comptes, demander un rapport d'activité voire être présent aux assemblées générales. Il est à noter qu'il s'agit souvent de montants récurrents.

INFORMATIQUE – POPULATION – SÉCURITÉ PUBLIQUE

6100

Corps de police

En raison du COVID, le Comité de direction de la POL a demandé que le budget 2021 ne soit pas supérieur à celui de 2020. Il a gelé les engagements suivants:

- 1 poste de centraliste
- 2 postes à Police secours
- 1 poste à l'unité territoriale (0.5 Renens et 0.5 Ecublens).

Ces postes figuraient dans les budgets précédents, mais n'arrivaient pas à être repourvus. Ces diminutions ne sont pas pérennes et seront compensées ultérieurement.

La Commission s'est inquiétée de savoir s'il y a eu une explosion d'heures supplémentaires compte tenu de ce manque d'effectif ou des prestations qui n'ont plus pu être effectuées.

La réponse est négative, car du personnel de Police secours est venu s'ajouter à l'unité territoriale. Toutefois, compte tenu que les brigades de Police secours sont normalement de 10, cela a eu pour conséquence de diminuer parfois 1 membre de la brigade sans que celui-ci ne puisse assurer ses tâches sur le terrain.

La Commission s'est également interrogée sur les raisons de ces difficultés de recrutement et si le personnel a été associé pour trouver des solutions. Les améliorations salariales engendrées par le nouveau statut ont permis de recruter en suffisance du personnel et les années 2017 et 2018 ont vu une stabilité des effectifs. La nouvelle génération de policiers est beaucoup plus mobile et change de corps de police pour avoir d'autres expériences ou pour des raisons personnelles. C'est en 2019 que cela a créé ce trou avec 16 départs, mais tout a été fait pour recruter et former de nouveaux aspirants. Un groupe de travail réunissant tous les étages de la hiérarchie et les RH ont planché pour trouver des solutions.

6100.3143.03

Signalisation et prévention routière

Le budget 2020 était surestimé, il a été réadapté en 2021.

6900.3011.15

Service informatique

Allocations diverses

Ce poste comprend notamment les allocations de ménage et les allocations familiales.

Un des collaborateurs du service ayant eu des jumeaux, explique en partie la sensible augmentation de ce poste.

La Commission demande ce qu'il en est du démontage de l'ancien câblage en cuivre du réseau téléphonique et si ce métal a pu être vendu. La réponse est qu'il y a un travail conséquent pour récupérer ce cuivre et qu'en l'état il est difficilement vendable. Les quantités seraient faibles env. 3 kg.

BUDGET STEP VIDY

Aucune remarque n'a été faite concernant ce budget.

BUDGET ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE-SORGE

L'amortissement des installations étant intégral, le budget se caractérise par le fait qu'il n'y a aucune participation des communes qui est demandée aux communes de l'entente.

BUDGET SDIS

Ce budget est similaire à celui de 2020. Il se caractérise cependant par une nouvelle politique de facturation pour les interventions et les manifestations qui ferait passer les recettes de CHF 80'000.- à CHF 130'000.-. Vous trouverez, dans l'annexe II, les nouveaux tarifs adoptés par la Municipalité sur recommandation de la Commission du feu.

6500.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCfam

Le montant a été adapté aux dépenses prévisibles 2020, le budget 2020 n'étant pas suffisant.

6501.3116.00 Achat d'équipement et matériel spécialisé

La diminution de CHF 4'000.- n'est pas la conséquence d'une réduction budgétaire, mais due à un changement de système de facturation de l'ECA en 2021, pas encore formellement accepté, mais qui prévoirait qu'une partie de ce matériel spécifique soit dorénavant loué à l'année par l'ECA. La contrepartie location se trouve dorénavant dans le compte 6502.3163.01 pour un montant équivalent.

6509.3521.03 « Participation charge Commune – Informatique »

La Commune de Prilly met à disposition du SDIS son système géomatique. Elle a prévu de développer le volet qui intéresse les pompiers d'où une légère augmentation de ce poste.

* * * * *

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION

Les commissaires relèvent que ce budget s'inscrit dans la continuité et qu'il est hors COVID. La Commission partage pleinement la manière pratiquée par la Municipalité pour l'établissement du budget 2021.

Les dépenses extraordinaires liées à la pandémie feront l'objet d'un décompte et le moment venu des crédits supplémentaires pourront être demandés. Il y a lieu de relever que ce n'était pas un exercice facile pour la Municipalité d'établir ce budget pour 2021, ceci dans les circonstances que nous connaissons.

Une 1^{ère} vague, suivi dans certains secteurs d'une reprise, puis la 2^{ème} vague actuelle ne permettent pas d'estimer quelles seront leurs implications sur les recettes et les dépenses des comptes 2020 et une éventuelle répercussion sur le budget 2021.

Un commissaire regrette que l'on puise CHF 1,5 mio dans les fonds de réserve et que les priorités ne soient pas mieux définies.

La majorité de la Commission relève qu'il s'agit d'un budget qui est une autorisation de dépenses, mais que régulièrement chaque année il y a d'heureux écarts substantiels entre le budget et les décomptes. Malgré le COVID cela peut se reproduire. Les taux d'intérêt sont bas, donc favorables aux investissements. Cela permet d'avoir également un budget anticyclique.

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2021 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- C'est par 9 oui et 1 abstention que la COFIN accepte le budget 2021 de la commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" est accepté.
- C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2021 de l'Entente intercommunal SDIS Malley Prilly – Renens est accepté.
- C'est par 8 Oui et 2 Non que la COFIN accepte le budget 2021 de la Ville de Renens

Annexe N° I

Période fiscale : 2016 Contribuables et impôts payés en % par classe de revenus		
Avancement des taxations : 98.75 % Classe de revenus imposables dans la commune	Renens	
	Contribuables	Impôts payés
0 - 21'000	42,6%	2,4%
21'100 - 40'000	14,3%	8,2%
40'100 - 60'000	16,6%	18,6%
60'100 - 80'000	11,6%	18,9%
80'100 - 100'000	6,6%	14,3%
100'100 - 120'000	3,7%	10,2%
120'100 - 140'000	1,8%	6,3%
140'100 - 160'000	1,0%	4,1%
160'100 - 180'000	0,6%	2,8%
180'100 - 200'000	0,3%	2,0%
200'100 - 300'000	0,7%	5,2%
> 300'000	0,4%	7,0%
Total	100,0%	100,0%

	Nbre de contribuables taxés	Total impôts payés
Année de taxation 2016	11 660	26 772 226

Annexe N° II

Adaptation de la facturation des interventions du SDIS

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Réunis en date du 19 août 2020 et conformément aux lois et règlements, la Commission du Feu a adapté comme suite les frais d'intervention :

- Heure des sapeurs, sous-officiers, officiers : CHF 60.-/h
- Frais de subsistance : CHF 25.-
- Frais administratif : 5%, min. CHF 100.- et max CHF 200.-
- Véhicule léger en stationnaire : CHF 0.- et CHF 1.50/km
- Véhicule mi-lourd en stationnaire : CHF 150.-/h et CHF 3.50/km
- Véhicule lourd en stationnaire : CHF 200.-/h et CHF 5.-/km
- Usure du matériel : 5 % et min CHF 25.-
- Inondation, plafond max: CHF 5'000.-
- Sauvetage animaux, plafond max: CHF 250.-
- Sauvetage personne, plafond max : CHF 5'000.-,
- Ascenseur bloqué, plafond max : CHF 2'500.-
- Alarme automatique : CHF 1000.- dès la 1^{ère} alarme

M. Le Président ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets.

La parole n'étant pas demandée et comme expliqué précédemment, M. le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère pour le budget de la Ville de Renens puis sur les budgets de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

- Préambule : pages roses I à XIX
La discussion n'est pas demandée.
- Administration générale – Ressources humaines : pages 2a à 10b
La discussion n'est pas demandée.
- Finances : pages 11a à 14b
La discussion n'est pas demandée.
- Centre technique communal : pages 15a à 51b
La discussion n'est pas demandée.
- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: pages 52a à 66b
La discussion n'est pas demandée.
- Informatique – Population – Sécurité publique: pages 67a à 70b
La discussion n'est pas demandée.
- Enfance – Cohésion sociale : pages 71a à 89b
La discussion n'est pas demandée.
- Budget de fonctionnement par nature pages vertes 90 à 93
La discussion n'est pas demandée.

- Budget d'investissements : pages roses 94 à 131
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2021 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge : page 139 à 142
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2021 de la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) : page 143 à 146
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2021 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens : page 147 à 156
La discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les budgets 2021.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Disons-le d'entrée le PLR votera ce budget tel que présenté.

D'une part parce qu'il est presque équilibré et d'autre part parce que nous vivons une période d'incertitudes qui ne permet pas d'imaginer sereinement ce qu'il se passera demain.

Comment établir un budget cohérent alors que nous ne savons pas ce soir si les restaurants seront encore ouverts samedi ?

Je disais « presque équilibré » parce que contrairement à ce qui a été annoncé dans le document du budget qui est devant vous et comme l'annonce assez brièvement le rapport de la COFIN en page 4, la marge d'autofinancement ne se monte plus à CHF 41'000.-, mais c'est transformé en un déficit d'environ CHF 200'000.-, suite au préavis N° 76-2020 lié au Covid, voté lors de la dernière séance du Conseil communal.

Cela ne porte bien entendu pas à conséquences, mais donne le ton des années Covid et post-Covid. À ceci s'ajouteront les travaux tant retardés du tram et des BHNS ainsi que la fin inévitable des dividendes extraordinaires de Tvt/SIE.

Le futur s'annonce donc nettement plus compliqué pour la prochaine législature, mais ce n'est pas vraiment une surprise, vous en conviendrez, dans un certain sens, nous pouvons même dire que cela était prévu.

Il n'en reste pas moins qu'il faudra dans les mois à venir penser en priorité à ceux qui sont aujourd'hui fortement impactés par la pandémie ; autant les personnes que les entreprises et cela bien sûr avant de prévoir tous nouveaux projets, le PLR y sera attentif. Merci de votre attention.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,
Camarades,*

La Fourmi rouge se réjouit que malgré les circonstances, la Commune puisse encore faire des projets. Évidemment, comme le disait mon Camarade Vincent Keller en 2019 « le budget reste un acte politique ». Mais j'aimerais toutefois saluer l'énorme travail des personnes qui œuvrent dans l'ombre afin que nous puissions nous pencher ce soir sur ce budget, tel qu'il est dans une conjoncture comme la nôtre en ce moment. Mais nous resterons attentifs, comme chaque année, nous, Fourmi rouge, à toute tentative de baisse de prestations de service à la population de Renens, ce n'est pas à elle à payer les pots cassés.

Je ne vais pas me mettre à radoter, même si j'en ai très envie, mais vous invite à accepter ce budget comme l'a fait la COFIN, en restant tout de même très attentifs. Merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il paraît que gouverner c'est prévoir ! Au vu du budget qui nous est présenté ce soir, je n'ai pas tellement l'impression que cela soit le cas à Renens. Désolé si je romps la bonne humeur générale.

Je ne vois qu'une marge d'autofinancement de CHF 41'000.- qui est déjà passé dans le négatif à cause d'événements survenus déjà cette année, et même cette marge d'autofinancement n'était que de CHF 800'000.- l'an dernier, elle-même rendue possible grâce à CHF 1'500'000.- retiré du fonds pour renouvellements et amortissements, en quelque sorte nous utilisons les économies pour présenter un meilleur visage au bilan de cette Commune.

Alors même que ce budget ne tient pas compte visiblement des effets de la Covid qui commence à peine à nous frapper, ils ont frappé durement notre population l'année passée, ils frapperont durement les finances communales l'année prochaine.

Renens est en grande difficulté même si ce n'est pas encore tout à fait apparent pour tout le monde, car d'une part la Covid affecte sa population et affectera leurs finances ; les gens ont besoin d'aide aujourd'hui et ils n'auront plus de ressources fiscales à contribuer bientôt.

Les réserves s'épuisent, les travaux arrivent et enfin le modèle d'affaire de Renens, basé sur la péréquation, est lui-même en train de subir des turbulences.

Pour toutes ces raisons, il me paraît que ce budget, à peine à l'équilibre, et avec quelques astuces, n'est pas recevable en l'état. Sachant que le fonds pour renouvellements et amortissements, poumon de cette Commune pour présenter un budget potable, ne contient plus que CHF 14'000'000.-, nous sommes en théorie capable de tenir 10 ans à ce rythme et je vous rassure, l'impact arrivera bien plus tôt.

Considérant donc ce budget comme inacceptable, l'UDC Renens vous invite à le refuser.

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Les Vert.e.s de Renens sont satisfait.e.s de constater que le budget, qui est dans la ligne de ceux de ces dernières années et qui nous est soumis aux votes ce soir, se veut respectueux des besoins des Renanaises et des Renanais. C'est un pas dans la bonne direction et nous ne pouvons que nous réjouir de cette stabilité, malgré le contexte difficile que nous vivons et nous encourageons la Municipalité à poursuivre sur cette ligne.

Renens est en mouvement et sa transition va s'accélérer ces prochaines années. Ces importants projets vont entraîner d'importants changements et la mise en œuvre de nouvelles infrastructures. Ces développements auront sans nul doute un impact positif sur nos citoyens et citoyennes et plus généralement sur la qualité de vie de notre Ville.

Nous devons toutefois être attentifs et nous veillerons à ce que le maintien des prestations ne dépasse pas le seuil critique qui ferait que Renens doive passer par la voie d'emprunts.

Vous l'aurez compris, les Vert.e.s soutiennent et vous invitent à accepter ces budgets.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Vous ne vous étonnez pas que le Parti socialiste, comme le PLR, comme La Fourmi rouge, comme Les Verts de Renens soutienne ce budget tel que présenté par la Municipalité.

Et comme d'habitude, l'UDC va le refuser. Sans rien proposer, comme en Commission des finances. 4 séances, aucune proposition, sauf à la fin pour demander une coupe linéaire de 10%. Venez avec des propositions, dites-nous afin que les Renanais sachent, nous sommes en pleine période électorale, dites-nous où les Renanais ne devront plus avoir d'argent, dites-nous où vous voulez couper, où vous voulez faire mal. Cela vous éviterait peut-être d'être réélu et cela nous ferait tellement du bien.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Comme un intervenant précédent l'a très aimablement remarqué, le budget est un acte politique. Il définit la frontière entre la majorité et l'opposition. Étant donné que tous les partis qui soutiennent ce budget se présentent comme partie de la majorité, et ceux qui le refusent se présentent comme faisant partie de l'opposition, c'est l'acte fondateur qui définit la frontière politique entre les groupes qui sont dans cette salle.

Je vous remercie, M. Eugène Roscigno, de nous faire part de vos aimables suggestions, mais nous avons déjà joué à ce petit jeu et nous avons déjà vu comment il était reçu par l'unanimité de ce Conseil face à nous.

Alors je vous l'ai dit, le budget qui est un acte politique se décidera avant tout dans les urnes l'année prochaine et là, où vous faites mal en ce moment, Monsieur, c'est à la poche des Renanais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité afin de savoir si elle désire s'exprimer.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous remercie pour vos interventions.

Il l'a été dit, ce budget est un long travail en amont dans les services pour pouvoir calculer, budgétiser les montants indispensables aux prestations que la population attend.

Nous sommes dans le périmètre compact de l'agglomération et nous avons pour mandat d'accueillir plus de monde, qui arrive aussi avec des attentes bien évidemment. Cette loi a été votée pour que les centres soient densifiés. Cela signifie des investissements dans le champ de la mobilité, de la culture, des établissements de formation, permettant d'imaginer aussi un futur meilleur pour nos enfants. Toutefois nous sommes confrontés à des ressources rares et, avons simultanément d'importants chantiers que nous avons voulu. Le plus grand nombre de ceux-ci ayant été validés ici par une très large majorité.

Je pense que personne ne conteste le tram, le fait qu'il faille des écoles de qualité. Personne ne conteste le fait qu'il faille des places d'accueil pour nos enfants pour le futur de notre société.

Ces temps sont compliqués. Nous sommes venus avec un budget que nous avons souhaité dans la continuité des projets, ce qui est aussi une manière de donner du travail aux entreprises. Nous pourrions frileusement dire que nous ne voulons plus investir ; cela n'est techniquement pas possible, car les enfants et les habitants arrivent. Mais nous aurions pu le dire et également nous aurions pu « restreindre » l'activité des chantiers, des architectes, des ingénieurs, des maçons, des ouvriers et ouvrières.

Certains thèmes sont récurrents, et nous les partageons souvent aussi avec la Commission des finances. Effectivement, vous le savez, la notion « facture sociale », maintenant appelée « cohésion sociale », qui est déjà un pas positif, pèse sur les finances communales. Nous avons des aînés en EMS, nous avons des jeunes en situation de handicap, nous avons parfois des personnes en difficultés. Cette aide est indispensable, et traduit une nécessaire solidarité. Il est normal de pouvoir accompagner celles et ceux qui n'ont pas la chance que nous avons d'être en santé, et d'être « sans souci ». Là, nous sommes au cœur de la péréquation. Vous savez M. Stéphane Montabert, que celle-ci est remise en question notamment par des communes qui ont des ressources importantes, mais qui considèrent qu'on leur demande trop d'argent pour ces factures, qui nous concernent toutes et tous. De ce fait, nous sommes aussi actifs dans cette négociation et allons défendre une péréquation qui soit effective et solidaire.

Nous proposons ce budget en disant aussi que nous avons la volonté forte de rencontrer régulièrement la Commission des finances, plus souvent que dans le passé afin que nous puissions, au-delà de ce budget « traditionnel », intégrer dans nos futures dépenses des aides ciblées, soit à des associations sportives, soit à des lieux culturels, soit à des personnes en difficultés, soit à des commerces qui sont malmenés. Pour ce faire nous avons décidé de poser ce budget tel que présenté, avec effectivement une marge d'autofinancement d'environ CHF 40'000.-.

Je tiens également à souligner que le prélèvement dans le fonds pour renouvellement n'impacte pas la marge d'autofinancement, il n'impacte que le déficit final. Répété encore que ce budget est porté unanimement par la Municipalité avec, comme je vous l'ai dit, la volonté de le travailler au fil du temps. Nous voyons que la Covid a différentes phases, nous ne sommes pas à l'abri d'une 3^{ème}, voire d'une 4^{ème} vague.

Il y a des effets retards, certaines sociétés, qui aujourd'hui tiennent encore, seront peut-être impactées dans 3-4 mois, nous voulons pouvoir être à l'écoute de celles-ci, avec vous, avec ce Conseil, pour ensemble atténuer les effets économiques, sociaux et sanitaires que la Covid amène sur la Ville de Renens. Nous maintenons et défendons ce budget tel que nous vous l'avons présenté.

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2021

- *de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2021,*
- *de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2021;*
- *de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2020;*
- *de la Ville de Renens pour l'exercice 2021, présentant un excédent de charges de CHF 5'403'600.-*

PREND ACTE

Du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2019 à 2023

- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2021 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2021 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" EST ACCEPTÉ.
- C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (1 ABSTENTION) QUE LE BUDGET 2021 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS EST ACCEPTÉ.
- C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (4 VOIX CONTRE) QUE LE BUDGET 2021 DE LA VILLE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGES DE CHF 5'403'600.-, EST ACCEPTÉ.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que tous les membres de la Commission des finances pour le remarquable travail effectué.

12. Rapport de commission – Postulat Nathalie Jaccard « Un Braquet solidaire »

M. le Président prie M. Oumar Niang, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Oumar Niang**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie le mardi 24 novembre 2020 à 19h30 à la Salle des commissions de la Salle de spectacles de Renens dans le strict respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie Covid-19. Elle était composée de Mesdames Verena Berseth, Sandra Martinelli, Laurence Plattner et de Nathalie Jaccard (invitée et postulante) ainsi que de Messieurs Reza

Safai, Florian Gruber, François Delaquis, François Bertschy et Oumar Niang, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Jean-François Clément et de Madame Karine Clerc.

Introduction :

Le Président donne la parole à Monsieur le Syndic pour son mot de bienvenue.

Ce dernier a souhaité entendre en premier lieu Mme Nathalie Jaccard, porteuse du postulat, pour mieux poser le débat.

Mme Nathalie Jaccard pensait avoir été comprise, mais apparemment ce ne fut pas le cas, mais la répétition fait toujours preuve de pédagogie.

Elle précise qu'avec son postulat, elle a donné les contours d'idées et des impulsions et c'est à la Municipalité en dernier lieu, si le postulat lui est renvoyé, qui dessinera les contours finaux de ce postulat.

Pour la postulante le vélo est plus qu'un effet de mode, elle fait partie du quotidien de plusieurs personnes. Seulement le vélo coûte cher, ce n'est pas à la portée de tout le monde. L'idée est de récupérer les vélos usagés ou ceux retrouvés par la police, et qui ne sont pas réclamés, et de leur donner une nouvelle vie. Pour cela, elle propose la mise sur pied d'un atelier de réparation de vélos. Les vélos seront réparés et vendus à des prix abordables et accessibles à toutes les bourses.

Du fait que le mécanisme du cycle du vélo est relativement simple, comparé à celui de la voiture, cela permettra à beaucoup de personnes et même celles souffrant de déficits d'attentions, psychiques ou de handicap de pouvoir apprendre un petit métier qui facilitera leur intégration dans la société via le travail. Ces ateliers de vélo solidaires existent déjà en France voisine et à Yverdon et cela se passe bien. Pour la réalisation de ce projet, il faudra certainement s'approcher des institutions d'intégration comme l'ORIF, le RELAIS ce qui pourrait permettre à des gens qui ont été longtemps marginalisés ou qui sont en dehors du circuit professionnel, qui ont besoin de resocialisation et d'être valorisés par le travail. Le développement de cette activité économique et sociale répond à la configuration sociale de notre Commune. La postulante est consciente qu'il existe des ateliers de vélo dans la Commune, mais des ateliers qui travaillent avec des personnes socialement défavorisées n'existent pas encore à sa connaissance.

La Commune, si elle le veut, mettra sur place un atelier du genre et prendra les attaches d'une structure qui est déjà dans le circuit pour son développement à Renens. Enfin une autre idée est de permettre aux personnes qui fréquenteront cet atelier de faire la promotion des bonnes pratiques, des « bonnes conduites sur route ». Ces personnes pourront réaliser des actions de proximité avec l'aide de la police ou d'autres structures ou associations qui ont cette vocation. Pour mieux valoriser leur travail et permettre leur « empowerment », il sera organisé des sorties à la place du marché sous forme d'ateliers populaires ou des journées portes ouvertes où le personnel et les bénéficiaires initieront aux Renanaises et Renanais les bases de la réparation de son propre vélo.

Cet atelier permettra aux personnes qui le fréquentent de remplacer leurs pièces de vélo à moindre coût. Mme Nathalie Jaccard insiste qu'il n'y aura pas de concurrence avec les marchands de cycles neufs. L'expérience yverdonaise semble confirmer cet état de fait.

Discussions :*La Municipalité :*

Nous apprécions la version sociale, écologique du projet qui vise à reconditionner les vélos offerts ou ceux que la police a récupéré et qui ne sont pas demandés. Il y a aussi le volet humain du projet, qui est de permettre l'intégration socio-économique des personnes en difficultés. Les vélos modernes sont sophistiqués et demandent une vraie expertise, il y a même un CFC dédié à ce métier. Les responsabilités sont élevées. Cela mérite d'être souligné.

Il y a des structures qui existent tout autour de la Commune, comme à Chavannes, à côté du Pont Bleu. C'est une structure qui ouvre tous les mercredis pour 3 heures, et qui ne fait que de la réparation de vélo.

Une autre structure intéressante qui est à Renens et qui pourrait être partenaire dans ce genre de projet est le Makerspace Lausanne.

Il y a aussi l'association « reCyclo/la Rustine » qui est à l'avenue d'Echallens, qui est intéressante, car elle donne des cours de réparation de vélo, ces cours de mécanique sont donnés par des bénévoles et des anciens du métier. Elle loue des vélos tandems...

La piste est intéressante selon la Municipalité, mais il faudra une structure qui porte l'encadrement des personnes qui solliciteront l'atelier.

Sur Renens, la piste ORIF, ou MOBILET est aussi intéressante.

Mme Karine Clerc ajoutera qu'il existe beaucoup de structures d'insertion qui expliquent sur leurs sites internet ce qu'elles font et informent peu sur leur clientèle. Le projet est pertinent dans la lutte contre l'obsolescence programmée, car dans nos villes il y a peu d'ateliers de réparation d'une manière générale. Il y a un partenariat à développer avec toutes ces structures locales, voire régionales, ce qui permettra une meilleure visibilité de leurs activités d'une manière générale.

Les encadreurs doivent avoir des compétences sociales. Mme Karine Clerc a cité des expériences à Nyon avec un encadrement social confié à MOBILET et un autre exemple à Carouge.

La Municipalité a recensé un ensemble d'expériences non exhaustif dans notre région pour se faire une idée, en effet la dimension professionnelle n'est pas à négliger.

Mme Nathalie Jaccard sait qu'il y a beaucoup d'expériences de vélo social dans certaines villes, le but de ce postulat est d'avoir quelque chose à Renens, une ville de plus de 20 000 habitants.

Un commissaire souligne qu'il apprécie bien la vision sociale du postulat, mais souligne que le vélo est « un sport saisonnier, qu'il y a moins d'utilisateurs à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mars ». Il faudra penser à un local pour stocker tous ces vélos. Il faut prévoir à occuper les professionnels et les bénéficiaires pendant la basse saison.

Une commissaire dira qu'elle apprécie beaucoup ce projet pour sa vision intergénérationnelle et de proximité, mais aussi comme créateur de liens sociaux. Elle ne fait pas de vélo, mais elle connaissait du monde qui faisait du vélo toute l'année. Plusieurs commissaires, pratiquant le vélo toute l'année, ont expliqué l'utilité et le plaisir qu'ils avaient de faire du vélo en toute saison.

Un autre commissaire se demande que fait la POL concernant les vélos non réclamés.

M. le Syndic : Après 3 à 4 mois, Textura, une filiale qui travaille avec la POL se charge de les recycler ou de leur donner une seconde vie.

Le même commissaire dira qu'il apprécie l'augmentation des pistes cyclables à Renens. Ce qui le « déstabilise intérieurement » est que ce projet augmentera le nombre de vélos dans la Commune, le non-respect du code de la route par conséquent une hausse des accidents et incivilités comme rouler sur le trottoir ou laisser traîner des vélos partout. Même si le postulat a une dimension pédagogique concernant les bonnes pratiques routières, le danger sera omniprésent.

Une commissaire soulignera que dans l'aspect social et intégratif du projet, les comportements citoyens seront valorisés.

Un autre commissaire demande si c'est possible d'introduire dans le projet les réparations de vélos électriques et des trottinettes.

La Commission : c'est tout à fait réalisable.

Un commissaire s'interroge sur certains aspects du projet : le nombre de personnes chargées de l'encadrement et de l'animation de la structure, la taille en mètre carré de l'atelier, la surface de stockage... il n'arrive pas à voir « vers quoi on tend » ?

Des commissaires rappellent que le but de cette commission n'est pas de réfléchir sur le « comment ce projet doit être réalisé », c'est le rôle de la Municipalité, la Commission doit discuter s'il faut transmettre le postulat à la Municipalité ou non. Si c'est oui, cette dernière reviendra vers le Conseil communal avec un préavis plus détaillé. Nous ne sommes pas en train de ficeler un projet.

Municipalité : Elle se donnera la peine d'aller voir ce qui se fait ailleurs et proposera une version renanaise.

Délibération :

Avant de faire un tour de table, le président a rappelé qu'il existe des magasins de vélo dans la Commune. L'aspect novateur du projet, d'après la postulante, au-delà des vertus du vélo, c'est la dimension sociale, d'entraide et d'intégration que propose le postulat. La Commission a loué l'aspect socio-éducatif du projet et la nécessité pour la Municipalité de discuter avec des partenaires. Il y a plusieurs possibilités qui s'offrent à ce projet pour aller plus loin que ce que nous avons dans la région.

Conclusion :

La Commission, dans la totalité des commissaires, propose au Conseil communal de transmettre le postulat à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'interviens simplement, car comme signalé par M. Oumar Niang, Président-rapporteur de la Commission, la Commission s'est réunie le mardi 24 novembre, j'avais été nommé et devait présider cette séance ; toutefois, le matin même j'ai été informé que je devais être opéré en urgence. Je voulais profiter de l'occasion pour remercier M. Oumar Niang qui a accepté de présider cette séance et de rédiger le rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Donc, voilà un « braquet solidaire », l'exemple typique des nombreuses mauvaises idées qui jaillissent dans cette Commune. J'aime beaucoup le rapport de Commission et ce postulat, car ils sont un véritable concentré de beaucoup de choses, comme par exemple l'idée que de vendre facilement et à moindre prix des vélos pour toutes les bourses n'aura pas d'effet sur les marchands de cycles neufs. Comme nous le savons, Mme Nathalie Jaccard le dit, je pense que cela suffit. J'aurais souhaité que l'on demande à un commerçant ce qu'il en pensait, mais ils n'ont pas dû être consultés.

Et puis alors, j'avoue, l'idée positive de faire que des gens apprennent à bricoler un vélo et peut-être même trouver un emploi derrière... je me demande où ils vont le trouver, visiblement pas dans les magasins de vélos auxquels ils viennent de faire concurrence.

Parmi d'autres merveilles, ce postulat fait quand même dire à la Municipalité que le vélo est une activité saisonnière de mars à octobre, c'est quand même un point que je relève alors qu'il y a une épidémie de pistes cyclables qui arrive partout sur cette Commune. Il faudrait quand même préciser qu'elles sont saisonnières, je n'étais pas au courant, l'automobiliste non plus, et la POL probablement pas.

Pour toutes ces raisons et, sachant qu'il s'agit une fois de plus de monter une concurrence à des sociétés privées avec l'argent de ces mêmes contribuables, je vous invite à refuser ce postulat.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Chères et chers Collègues,

Je tiens à préciser que ce n'est pas la Municipalité qui a dit que c'était une activité saisonnière.

D'autre part M. Stéphane Montabert, entre acheter un vélo neuf ou acheté un vélo qui date de 5, 10, 15 ans qui a été réparé ce n'est pas tout-à-fait la même chose et je ne pense pas que cela porte vraiment à concurrence ; pour preuve, le nombre d'ateliers aujourd'hui de réparation de vélos qui ont tendance à fleurir.

Enfin, M. Stéphane Montabert, la solidarité, la bienveillance sont des concepts que vous n'avez toujours pas compris et c'est exactement ce que propose ce postulat. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**

Monsieur le Président,

Chères et chers Collègues,

J'attire l'attention sur ce quoi nous devons nous prononcer ce soir.

Vous avez un rapport très détaillé, mais cela est un peu comme toujours quand on renvoie un postulat en commission. Je vous rappelle que cette commission est chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

Alors il est vrai que c'est très difficile pour les commissaires, ils ont tous énormément d'idées, mais je rappelle que la postulante a émis deux aspects sur lesquels la Municipalité devrait se pencher, dont le côté de la réintégration socio-économique des personnes en difficultés, c'est un projet lié à un côté réintégration sans monter « une usine à gaz » en travaillant, par

exemple, avec des antennes qui existent. Donc, toutes autres choses, qui sont incluses dans le rapport, n'engagent que les Commissaires.

Si vous écoutez les conclusions de la Commission, c'est à l'unanimité qu'elle vous propose de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

- **M. Oumar Niang, PSR**

Monsieur le Président,

Je voulais juste soulever à l'attention de M. Stéphane Montabert, Mme Nathalie Jaccard l'a soulevé, que le rapport mentionne : « ... Un commissaire souligne qu'il apprécie bien la vision sociale du postulat, mais souligne que le vélo est un sport saisonnier... », cela confirme le fait que cette notion ne vient pas de la Municipalité, mais d'un commissaire.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Deux personnes se sont succédées pour me dire que j'avais fait une erreur, et je m'en excuse, le vélo n'est pas une activité saisonnière qui s'arrêterait entre octobre et mars. Je m'en excuse de tout mon cœur ainsi qu'auprès de tous ceux du Conseil communal qui sont venus ce soir à vélo.

Sinon, Mme Nathalie Jaccard, je voulais juste vous dire que la solidarité n'est pas un vain mot, mais la véritable solidarité c'est celle que l'on fait avec son argent et non pas avec l'argent du contribuable.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (2 VOIX « CONTRE » ET 2 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

M. le Président remercie M. Oumar Niang pour son rapport ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 78-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard intitulé « PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté »**
Présidence : PSR
- **Préavis N° 79-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ? »**
Présidence : Fourmi rouge
- **Préavis N° 80-2020 – Chalet Joli-Bois de l'école à la montagne à Ondallaz – Travaux d'assainissement et de sécurisation**
Présidence : UDC

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que :

- la séance relative à l'étude du préavis N° 78-2020 sera présidée par M. Oumar Niang du groupe PSR,
 - la séance relative à l'étude du préavis N° 79-2020 sera présidée par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge.
- la séance relative à l'étude du préavis N° 80-2020 sera présidée par M. Dylan Montefusco du groupe UDC.

14. Motions, postulats et interpellations

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Développement du postulat Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,*

La situation du marché du travail se détériore de plus en plus, en particulier pour les chômeurs de longue durée, notamment les personnes de 50 ans et plus.

Ces chômeurs se trouvent souvent dans une situation précaire, compliquant le processus de leur réinsertion professionnelle. Certains deviennent tributaires de l'aide sociale après avoir épuisé leurs indemnités chômage.

L'image que les employeurs et recruteurs se font de ces personnes (manque de motivation, manque de productivité, manque d'affinité pour la technologie, inaptitude physique, exigences ou prestations salariales, etc.) constitue un des obstacles à leur retour à l'emploi. Pourtant, elles présentent un atout pour les entreprises, vu les compétences dont elles disposent dans leur domaine et les qualités qu'elles ont développées tout au long de leur carrière.

Plusieurs associations ont vu le jour et défendent avec le peu de moyens dont elles disposent les intérêts de cette catégorie d'âge. L'implication des politiques au niveau communal, cantonal, voire fédéral, améliorera leur intégration dans la vie sociale et professionnelle et réduira le nombre de demandeurs de l'aide sociale.

La Ville de Renens doit mettre en place un dispositif d'insertion professionnelle dans lequel les personnes de 50 ans et plus trouveront les conseils pertinents facilitant leur retour à l'emploi (par la formation, le coaching, etc.) et qui développe des partenariats avec les entreprises en les incitant à changer leur politique d'engagement. La Ville se doit d'être garante de la capacité de ce dispositif à lutter contre l'engagement de main-d'œuvre gratuite lors des formations via des stages.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer son propre dispositif d'insertion pour les chômeurs de 50 ans et plus, à l'instar de ce qu'a fait la ville de Carouge en développant un partenariat avec une fondation du canton de Genève.

Conclusion

La Municipalité mettra tout en œuvre pour créer un dispositif d'insertion professionnelle pour les personnes de 50 ans et plus.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Aujourd'hui il existe de très nombreuses entités, dont les ORP, proposent de nombreux programmes de coaching, de stages professionnels dans de nombreuses communes et associations vaudoises pour les personnes de plus de 50 ans au chômage de longue durée ou non, dans toutes les professions de notre société pour les hommes et pour les femmes.

Je citerai quelques-unes au hasard : Association 50 & plus, Association +50, Séniors plus, Pro Senectute Vaud, Génération Plus.

Si je lis entre les lignes du postulat, son auteur souhaite que notre Municipalité crée un programme d'insertion pour les séniors. Oui, les 50 et plus sont des séniors.

Il faudrait créer donc, à l'image d'un Bio +, et là je vous invite toutes et tous à aller relire le préavis N° 66-2005 - Projet "BIO R+" - Mesure spécifique destinée aux jeunes sans-emploi, oui pour un programme qui pourrait s'appeler « Senior+ » avec la collaboration d'une association déjà active dans le créneau des séniors. C'est pourquoi je vous propose ce soir de ne pas créer une commission, mais de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité.

Merci de votre attention.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Tout d'abord, j'annonce mes intérêts « Présidente de l'entraide familiale de Renens ».

Depuis 1998, nous avons une permanence chômage et ce jusqu'en février 2020. Ce n'était vraiment pas une petite association avec des petits moyens. C'était un mandat communal avec un budget conséquent et je les remercie encore aujourd'hui.

Cette permanence a été reprise dans les locaux de l'Entraide par le Défi de Bussigny. Dans votre postulat vous parlez des chômeurs, que deviennent les demandeurs d'emploi ? Les mesures d'occupation servent à offrir aux demandeurs d'emploi un rythme : se lever le matin et avoir des horaires. Les mesures d'insertion leur permettent des cours, de décrocher des diplômes et des stages, de mettre en pratique ce qu'ils ont appris et parfois décrocher un contrat. "Main-d'œuvre gratuite" n'est pas le bon mot.

Afin que vous puissiez en débattre plus longuement, je propose au Conseil de voter pour une commission. Merci.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En préambule, je remercie le postulant pour sa préoccupation pour cette population qui effectivement devient sénior.e tôt... à partir de 50 ans et qui effectivement peut se retrouver dans une situation difficile si elle ne retrouve pas un emploi et plus le temps passe et plus cela devient difficile de retrouver un emploi.

Nous parlons de 230 à 250 personnes sur la Commune de Renens qui sont concernées par cette thématique. Il est vrai aussi que nous avons tendance à regarder cette thématique, peut-

être sous l'angle « de leur manque de volonté ou de motivation », mais certainement aussi sous l'angle de leurs coûts, alors que nous parlons aussi d'une population qui a une longue expérience ainsi que de nombreuses compétences, qui sont peu valorisées et cela est très dommage.

Vous dites aussi qu'il s'agit à la fois de politique fédérale, cantonale et communale et qu'à l'articulation de ces trois niveaux politiques il est certainement possible de faire quelque chose de bien pour la population de Renens et vous avez tout-à-fait raison. Il s'agit bien d'une politique qui se situe à plusieurs niveaux et principalement au niveau cantonal, puisqu'à ce niveau nous avons à la fois des bénéficiaires de l'aide sociale, bénéficiant d'un certain nombre de mesures d'insertion, j'en profite pour remercier les préopinantes d'en avoir évoqué quelques-unes et également l'Office Régional de Placement, qui dépend du Service de l'emploi, disposant d'un large catalogue de mesures d'insertion, notamment sous la forme de coaching destiné à cette population de seniors entre autres.

Je souhaite aussi mentionner une autre institution qui est en train de se mettre en place et qui se situe au carrefour de l'aide sociale et des ORP, ce sont les unités de Communes. Soit un dispositif cantonal consistant à rassembler, dans un même bureau, un représentant de l'ORP ainsi qu'un assistant social, pour accompagner au mieux les chômeurs de longue durée et parmi ces chômeurs, les chômeurs seniors seront probablement concernés.

Mme Carole Castillo a évoqué l'Entraide familiale et la permanence chômage, et actuellement nous sommes également en train de chercher un nouveau prestataire, pour la permanence chômage, disponible qui puisse aussi répondre aux enjeux de l'emploi actuel. C'est un travail qui n'est pas tout simple, mais c'est peut-être aussi la période qui le veut.

Je mentionnerai encore un dernier élément, le Conseil national a récemment adopté la rente-pont qui s'adresse également aux chômeurs de longue durée. C'est une possibilité pour les chômeurs de longue durée, à la fin d'une longue période de chômage, de ne pas arriver à l'aide sociale, représentant aussi un changement de régime, ayant un impact important sur la vie de quelqu'un. Cette rente-pont donne la possibilité de rester au chômage et de garder les mêmes conditions jusqu'à l'âge de la retraite.

Donc, voilà pour ma part ce que j'ai envie de dire. Il existe beaucoup de choses actuellement, il y a beaucoup de niveaux différents. Rien que pour pouvoir en discuter, vous les présenter et bien comprendre aussi ce qui existe et ce que vous-même, M. Rachid Taaroufi souhaité que la Commune mette en place, je pense qu'une Commission serait une excellente occasion de le faire et je vous invite à accepter l'idée d'une Commission.

Sachant que ce postulat serait développé ce soir, j'ai eu aujourd'hui le responsable de l'ORP au téléphone et je lui ai demandé s'il pouvait être imaginable qu'à l'occasion d'une commission, une personne de l'OPR vienne présenter ce qu'il existe. Cette proposition a été acceptée, donc il nous faut trouver une date qui correspond à la disponibilité d'un représentant de l'ORP. Une Commission serait l'occasion aussi pour eux de nous présenter ce qu'il existe. Ce qui n'empêche pas de discuter de l'échelon communal évidemment.

Je vous remercie.

- **M. François Delaquis, PSR**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis fortement étonné par ce que je viens d'entendre: Parler de rente-pont en disant que c'est une solution pour les chômeurs de plus de 50 ans. Si c'est le fait qu'ils ne puissent aller retrouver l'aspect du travail et que c'est simplement un aspect financier, pour cela, nous

n'avons pas besoin de créer une Commission pour entendre ceci. En effet, je vous rappelle que le but de ces commissions c'est de savoir si le postulat doit être transmis ou non à la Municipalité pour étude et rapport.

C'est vrai qu'il existe un nombre important d'associations ou de structures à l'intention des chômeurs, mais je crois qu'à travers son postulat, M. Rachid Taaroufi souhaite prendre en compte toutes les personnes qui passent au travers des différentes mesures et là, il est fait en peu du cas par cas et je pense que la Municipalité peut regarder ce qu'il est possible de faire de ce côté.

Je me rappelle par expérience, pour avoir été responsable Ressource humaine, d'avoir trouvé des occupations et des postes pour des personnes de plus de 50 ans, c'est vrai qu'il faut dans certains cas aller rechercher des qualités et prévoir de la formation continue, mais il suffit parfois de très peu de choses pour que cela reparte et que surtout après l'employeur puisse voir les avantages qu'ils peuvent retirer, car il y a beaucoup d'avantages à engager des personnes de plus de 50 ans.

Donc, créer une Commission simplement, un peu comme les vélos, qui fera ressortir beaucoup d'idées au milieu, fait que nous risquons de dérapier et de passer à côté de cette étude.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous annonce mes intérêts : je travaille à temps partiel à l'association Lire et Ecrire et ce que nous constatons souvent chez les personnes de 50 et plus c'est la difficulté qu'ils ont quelques fois avec les connaissances dites de base qui sont souvent manquantes.

Alors que ce postulat soit mis en Commission ou renvoyé directement à la Municipalité, il serait bien aussi de pouvoir se pencher sur cette problématique quand vous traiterez ce postulat.

Merci d'avance.

- **Mme Aline Segin, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je ne vais pas me positionner ce soir en tant que Conseillère communale, mais en tant que recruteur (patronat).

Il est vrai que les 50 et plus ont ce souci, mais le jour où ils n'ont plus de travail, ce qu'il se passe est que, souvent, ils ont beaucoup plus de formation qui sont menées par les entreprises et ils ont de plus en plus de diplômes ou de formations qui demandent encore plus de rétribution ce qui fait que les entreprises ont aussi besoin parfois du social, donc l'aide et compréhension afin qu'elles puissent embaucher ces personnes.

En ce moment, la société n'aide pas ces personnes pour trouver du travail non plus. Le chômage leur donne des formations ce qui les rend beaucoup plus inaccessibles aux entreprises.

Avant de prendre des décisions, une Commission serait intéressante afin que et les recruteurs et des représentants de ces personnes puissent s'entendre et voir qu'elles sont les difficultés.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais répondre à M. François Delaquis. D'après ce que j'ai compris, les Commissions doivent seulement dire oui non pour une transmission à la Municipalité. Cela sous-entend, de mon point de vue, que nous n'avons plus besoin de faire de Commission puisque de toute façon nous n'avons rien à dire.

Alors, camarades, amis, citoyens, posez des postulats et ils sont envoyés directement à la Municipalité. Je regrette, mais un postulat soulève plusieurs questions, il nous est dit qu'il y a plein de choses, la majorité des Conseillers communaux ici ne connaissent pas toutes ces possibilités, vous vous les connaissez tous et bien tant mieux vous êtes intelligents. Moi, je ne connais pas tout et cela m'intéresse de connaître les différentes possibilités.

Je trouve qu'il y a quand même un point de vue en peu malhonnête, parce que, M. François Delaquis, vous n'avez retenu qu'une chose de ce que Mme la Municipale a parlé, à savoir la rente-pont, sans dire que cela est la solution.

Alors moi je trouve qu'une Commission pourrait nous donner l'opportunité de mieux connaître tous les aspects, de nous instruire. Merci.

- **M. Augustin Mukamba, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Un mot, un adage : chez moi, nous disons « si tu veux aller vite, vas-y seul, mais, si tu veux aller loin, il faut deux » ... De ce fait, je viens appuyer l'idée d'une Commission. Plus d'idées, plus de participation, c'est ainsi mieux nous saurons cerner la chose. Merci beaucoup.

Un membre du Conseil, hors micro, interpelle M. le Président afin de demander l'arrêt de la discussion étant donné que le renvoi à une Commission a été demandée.

Réponse de M. le Président,

Je comprends qu'il suffit de cinq voix pour la transmission à une Commission, toutefois tous les Conseillers ont le droit de s'exprimer, de donner leur avis. Si leur avis peut accroître ou modifier une position pour une demande de Commission c'est leur droit, et je laisserais le débat se faire.

- **Mme Martha Bejarano, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce postulat est très intéressant. Toutefois, je pense que nous sommes trop dans une image ou dans une question individuelle. Il faut savoir que si les personnes de plus de 50 ans ont plus de difficultés à être engagées, c'est aussi un problème du système. Pourquoi ? nous connaissons très bien le 2^{ème} pilier et le taux d'imposition au niveau du salaire. Je pense que là il y a aussi un gros travail à faire au niveau de 1^{er} et du 2^{ème} pilier. Comment faire ? Comment faire pour changer cela et donner plus d'opportunité à des personnes qui ont plus de 50 ans ?

Dans le postulat, nous ne le voyons pas, car c'est une discussion typiquement au niveau fédéral et je sais que la Fourmi rouge, le POP Solidarité, ont donné des idées par rapport à cela. Je vous invite dans l'analyse et la réflexion à ne pas rester seulement sur l'aspect personnel et individuel des motivations et des capacités. Il y a un problème de fond, il y a un problème de système. Merci.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Je vous remercie Madame pour avoir mentionné les différentes associations et vous rassure que je fais partie de l'une d'elles.

Par contre, je voudrais juste faire mention de mon désaccord avec le point mentionné qui est la rente-pont à partir d'un certain âge.

Pour avoir discuté avec des personnes qui ont plus de 50 ans, voire 60 ans, je peux vous dire que ce qu'ils veulent est trouver un emploi et retourner sur le marché du travail. C'est plus qu'une question financière, c'est une question sociale, c'est une question sanitaire. La rente-pont ne fait pas partie d'une solution, comme l'a mentionné Mme Nicole Haas-Torriani.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Je tiens quand même à souligner que si j'ai mentionné la rente-pont c'est qu'elle fait partie du paysage de cette problématique et je trouve qu'il est très important que les personnes qui s'y intéressent la connaissent. Il va de soi que pour moi ce n'est absolument pas une solution, par contre il est important que les gens connaissent l'existence de cette possibilité.

Si cette rente-pont a été mise en place c'est bien parce que c'est un véritable problème pour les personnes de 55 ans et plus désirant se réinsérer sur le marché de l'emploi et cela devient d'autant plus un problème quand le délai cadre au chômage est puisé et que l'on se retrouve à devoir aller à l'aide sociale.

Une fois encore, je pense que de connaître l'existence de cette prestation est important, mais il va de soi que pour moi ce n'est absolument pas une solution au problème soulevé par le postulat et je tenais à le préciser.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de Mme Carole Castillo, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants :

Les Verts	Mme Nathalie Jaccard
Parti socialiste	Mme Frédérique Beauvois Mme Muriel Rossel
Fourmi rouge	Mme Carole Castillo M. Mehmet Korkmaz
PLR :	Mme Rosana Joliat M. Pascal Golay
UDC	M. François Bertschy

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Nathalie Jaccard, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Développement du postulat du post Frédéricque Beauvois et Jean-Marc Dupuis intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le but de ce postulat est :

- *d'inciter la Municipalité à réaliser dans les meilleurs délais (idéalement en 2021) les assainissements nécessaires (terrain, vestiaires, buvette),*
- *de développer des infrastructures permettant d'accueillir des filles et des garçons, respectivement des hommes et des femmes,*
- *de développer un espace convivial pouvant être mutualisé.*

Lors de la séance du 12 décembre 2019, M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis avait attiré l'attention de la Municipalité sur l'état général des infrastructures du terrain du Censuy et particulièrement sur celui des vestiaires, à la limite de l'insalubrité, tout en posant une question relative au montant attribué dont voici la teneur directement tirée du procès-verbal de la séance du 12.12.2019 page 26 et 27 :

« Question relative à la nature N° 3431.3141.01 « (IM) Bâtiment –Rénovation et travaux spéciaux -... La deuxième question (parce qu'il y en avait une de même nature relative à l'état de la cuisine de la salle de spectacles est également par rapport aux natures « 3141 », mais du stade du Censuy. Il y a là également un budget moyennant moyenné qui moyenne. Par contre, là, je crois que cela devient nécessaire de se pencher sur les vestiaires qui commencent à être d'un autre temps. Les sanitaires, quant à eux, ne répondent plus à un usage où il y a parfois beaucoup de monde lors des matches de football. Là également, je veux bien déposer un amendement s'il n'y a rien de prévu, dès lors j'attends une réponse. »

Et voici la réponse (toujours tirée du PV du 12.12.2019)

« Pour ce qui est de la nature « 3431 » - Stade du Censuy, je n'ai pas connaissance d'un tel état de vétusté des vestiaires, ce sont des installations qui sont suivies. Merci d'avoir attiré mon attention, je vais regarder avec mon service et s'il y a matière à devoir faire quelque chose au niveau des vestiaires, des sanitaires ou des douches, cela sera pris en compte dans le cadre du budget global pour le groupe. Vous savez qu'au niveau des natures « 3441.00 / 01 » nous devons rester dans le budget, toutefois, nous pouvons avoir certains postes qui dépassent, d'autres qui sont inférieurs. Nonobstant c'est toujours de la réparation, il n'y a donc aucun souci de ce côté-là. De ce fait, je prends bonne note de votre intervention et me permettrais de vous contacter pour la clarifier. S'il y a des soucis, ce sera bien entendu réparé. Merci. »

Difficile de faire plus politique ...

Pratiquement, un an plus tard, jour pour jour, nous vous laissons imaginer la réponse reçue ; aucune ! Avec près de 25 équipes de filles, garçons ou mixtes, les installations mises à disposition ne correspondent plus du tout aux usages actuels.

Pendant la saison estivale, Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois a organisé avec le soutien du comité du FC un camp de football. Là aussi l'état des infrastructures a interpellé. Mais comme l'implication de la Commune était également « covidienement » absente, il n'a pas toujours été possible d'échanger ou d'attirer l'attention de certains services responsables. Nous ne parlons même pas des filles et garçons s'adonnant à la pratique du football qui vivent cela au quotidien et sont amenés lors de leur déplacement à voir des infrastructures d'un autre niveau ailleurs.

De surcroît ces locaux pourraient être mieux utilisés en les mutualisant et les couplant avec d'autres activités pour la jeunesse, à l'instar des vestiaires de St-Prex avec « La cabane des jeunes ». Les adolescents (12-16 ans) du Collège secondaire du Léman situé à 30 secondes à pied du stade n'ont actuellement aucun lieu pour manger à midi au chaud et au sec. Leur offrir une salle où se restaurer fait partie des prestations que Renens doit offrir à ses écoliers et la réfection du stade permettrait de répondre à cette obligation constitutionnelle. Des activités pour les seniors pourraient également tout aussi bien y avoir leur place.

Car il est vrai, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que le terrain de foot, les vestiaires, sanitaires ainsi que la buvette datent d'une époque lointaine où on croyait que les filles jouaient à la poupée pendant que les garçons tapaient dans le ballon. Il est donc indispensable d'agir.

Comme mentionné plus haut, les initiés demandent formellement à la Municipalité qu'elle dépose un projet de réfection-rénovation des installations du stade du Censuy, donc un préavis, dans les meilleurs délais, mais en tout cas pas au-delà du délai légal.

Ce projet comprendra :

L'assainissement complet des vestiaires existants, des sanitaires, des locaux techniques, la création de deux à quatre vestiaires supplémentaires, deux à trois vestiaires pour les arbitres, un petit local « buanderie », des espaces pour le matériel d'entraînement et d'entretien, l'agrandissement de la buvette et la réfection du terrain principal.

Une bonne nouvelle quand même : un montant de 3 millions figure au plan des investissements. Nonobstant de tels montants, avec une priorité de « 1 » ont figuré à partir de 2009 dans le plan des investissements pour la rénovation du Corso qui ne s'est pas faite, pour finir par disparaître du plan des investissements. C'est pour cela Mesdames et Messieurs qu'il nous apparaît que ce postulat est nécessaire afin que ces travaux de rénovation ne soient pas oubliés dès le 29 mars 2021.

Ce postulat peut être transmis directement à la Municipalité pour étude et réalisation. Toutefois, une commission peut être envisagée afin de préciser le programme et les intentions des postulants, tant que cela ne péjore pas l'avancée rapide du projet.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Mes remerciements à M. Jean-Marc Dupuis et Mme Frédérique Beauvois pour ce postulat.

La Municipalité est bien entendue ouverte à prendre directement ce postulat pour étude et rapport.

Nonobstant, par rapport à ce qui s'est discuté le 12 décembre 2019, je vous informe que suite à votre intervention, M. Jean-Marc Dupuis, les services ont été rapidement envoyés sur place, il y avait effectivement quelques éléments qui n'étaient plus fonctionnels et ceux-ci ont été réparés de suite. Cela concerne bien entendu l'existant et les réparations, comme je l'avais annoncé, et que vous avez très bien relu, cela ne concernait pas des réfections et des changements qui ne sont pas dans le budget ordinaire, mais qui doivent faire partie d'un préavis.

Merci beaucoup pour ce postulat dont nous prenons bonne note et que nous acceptons volontiers directement.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (2 VOIX « CONTRE » ET 1 ABSTENTION) QUE LE POSTULAT. EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Développement du postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Pour une multimodalité accessible »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. Par contre, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public devra s'acquitter d'un billet demi-tarif pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre. Ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyens de transport pour la desserte fine très peu pratique et/ou onéreuse.

De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics. On se retrouve donc avec une personne ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son moyen de transport.

Pourtant de nombreuses solutions existent pour transporter des vélos facilement en transport public. Pour les trams par exemple, des rames spéciales existent.

L'injustice pour le vélo continue. Vous avez une trottinette, pas de souci. Lorsque vous partez en vacances, vous pourrez prendre votre valise avec vous, quelle que soit la taille de cette dernière. Vous pourrez même prendre vos skis, snowboards ou équipement de hockey sans problèmes. Tout cela gratuitement.

Plusieurs entreprises de transport ont été contactées et aucune n'a pu nous fournir des statistiques claires sur la fréquentation ou sur le montant que le transport de vélo représentait. Il n'est donc pas possible de mesurer le manque à gagner qu'engendrerait la gratuité des vélos dans les transports publics pour les entreprises concernées. Au mieux, les CFF nous ont expliqué que cela coûtait plus que cela ne rapportait. Alors, autant diminuer la bureaucratie.

Ce postulat a notamment été déposé à Epalinges, Lausanne, Morges, Rolle, Vevey, ainsi qu'au Grand Conseil en date du 1^{er} décembre 2020. Je peux vous informer qu'à Lausanne et Morges ce postulat a été renvoyé directement à la Municipalité.

Par le passé des demandes similaires ont été faites par des conseillères communales rennaises à la Municipalité, celles-ci n'ont pas pu aboutir. Nous pouvons espérer qu'avec un dépôt coordonné et l'information des CFF, la multimodalité puisse être encouragée.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés, ce afin de promouvoir la multimodalité. Une restriction de transport pouvant, alors, être justifiée lors que la place ne le permet pas. Pour ce faire, elle prendra contact avec les TL, la communauté de transport Mobilis, ainsi que le département des infrastructures et des ressources humaines de l'État de Vaud. Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir,

La Fourmi rouge ne peut que soutenir ce postulat, puisque comme le signale Mme la Conseillère communale, il y a déjà eu un postulat déposé en 2007 par notre groupe, par la voie de Mme Rose-Marie Matti. Ce postulat était nommé « Pour encourager la mobilité douce ».

Mme Elodie Golaz Grilli doit s'en souvenir puisqu'elle faisait part de la commission chargée d'étudier ce postulat.

Un autre postulat, à la même période, avait été déposé à Lausanne, toujours par le POP, par la voix d'Hélène Torriani intitulé « Pour encourager la mobilité douce à vélo. Gratuité du transport à vélo » dans lequel il était précisé « dans le M2 et le M1 », car c'était le futur M2 allait se construire.

Comme vous pouvez le constater, notre Groupe se préoccupe déjà depuis bien longtemps de la mobilité douce et tout ce que cela comporte au niveau de pollution et d'environnement.

Alors, c'est pour cela qu'aujourd'hui nous soutiendrons ce postulat.

13 ans après que la Fourmi rouge ait déposé, je suis contente que d'autres groupes se rallient à nos idées. Donc aujourd'hui le POP a déposé aussi une motion et défendra dans le futur la gratuité des transports publics pour tout le monde.

Je sais, vous vous dites « ahahah », mais vous verrez que dans 20 ans, cela sera aussi réclamé par la droite.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Un pareil postulat a également été déposé au Grand Conseil ainsi que dans d'autres communes, comme l'a souligné Mme Elodie Golaz Grilli. Cet objet est intéressant, mais soulève un certain nombre de questions, dont celle de la compétence décisionnelle pour une mesure de ce type, alors que la tarification est décidée à une autre échelle. La question de la place disponible dans les transports publics se pose aussi.

Parallèlement, le Député Vert David Readler a déposé un autre postulat sur le même thème qui demande au Conseil d'État de tirer un bilan des mesures prises en matière de multimodalité dans sa stratégie générale de mobilité et d'intégrer les critères nécessaires pour la favoriser dans les stratégies sectorielles mises en place.

Au travers d'une étude de l'EPFL parue il y a quelques jours, on apprend que les habitudes de mobilité évoluent et que l'utilisation de plusieurs modes de transport est de plus en plus fréquente. Cette étude indique que près de 40% des vaudoises et vaudois utilisent régulièrement plusieurs modes de transports et un tiers le font de manière occasionnelle.

Renens a ces dernières années, fortement développé son réseau de transports publics, ainsi que celui des pistes cyclables et favorisé la mobilité douce.

Comme le souligne David Readler dans son postulat, la multimodalité impose d'agir sur plusieurs plans en même temps – une action unique comme par exemple la gratuité du transport du vélo dans les véhicules de transport public n'est pas suffisamment pertinente.

Ainsi seul le Canton dispose des compétences pour répondre de façon globale et pour prendre la problématique de la multimodalité dans son ensemble notamment dans le cadre de la stratégie vélo 2030.

En conséquence, le postulat de Mme Elodie Golaz Grilli soulève un ensemble de questions qui méritent d'être prises en compte et d'être débattues. Elles le seront au niveau cantonal.

Notre Conseil a décidé il y a maintenant quelques semaines et à des fins d'économies de temps et d'argent de ne plus solliciter à tout bout de champ une commission avant de décider ou non du renvoi d'un postulat à la Municipalité.

Dès lors afin de respecter cet engagement, Les Vert.e.s, nous renonçons à demander une commission, mais nous tenons à rendre la postulante et la Municipalité attentives aux futures réponses du Conseil d'État.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames, Messieurs,

Si vous le validez, nous le prendrons et le transférerons aux instances concernées étant donné que ce n'est bien évidemment pas de notre compétence.

Par contre nous pouvons être un ambassadeur et un promoteur de cette idée. La décision se prendra auprès de Mobilis et les autres communautés qui assurent le transport de la population.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (2 VOIX « CONTRE » ET 4 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT. EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Interpellation intitulée « Une politique commerciale équitable à Renens »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères Collègues,*

La Covid nous impacte tous profondément, nos habitudes, nos plaisirs, notre quotidien. Parmi les administrés les plus impactés figurent nos commerçants et au premier rang desquels figurent les restaurateurs. C'est pourquoi la Municipalité de Renens a mis en place un soutien à l'économie locale, mesure plus que bienvenue dans le cadre de la profonde crise actuelle. Notre exécutif a offert 1'000 bons de CHF 50.- au prix de CHF 40.-, soit une prise en charge de CHF 10.- par bon. La mesure coûte par conséquent CHF 10'000.- à la collectivité (CHF 10.- x 1'000 bons), non-inclus des frais administratifs en sus de CHF 5'000.-, soit un total de CHF 15'000.-. Une deuxième série de bons d'achat sont disponibles depuis le 4 décembre offre au consommateur une ristourne de 25% (paiement de CHF 15.- pour une valeur de CHF 20.-), valables jusqu'au 31 janvier 2021. Il s'agit là d'un encouragement à consommer dans les commerces de Renens et un soutien au pouvoir d'achat avec une subvention par la Ville de 20% à 25% des achats. Identique dans d'autres communes, cette mesure d'aide à l'économie locale doit être saluée et j'en remercie notre Municipalité.

Un certain nombre de questions se pose sur l'organisation et la destination de cette aide. La première mesure coûte CHF 15'000.-, pour une redistribution effective de CHF 10'000.-. Comment se décomposent les frais administratifs de cette mesure, qui ne représentent pas moins qu'un tiers du coût total de la mesure ? Quel est ce ratio pour la seconde série de bons du 4 décembre ?

À qui ces bons sont-ils destinés ? Sur le site internet, il est spécifié que cette mesure financée par la collectivité est destinée aux uniques membres de l'Association des Commerçants de Renens. Est-il admissible que l'inscription au sein de cette association et le paiement de la cotisation annuelle qui en découle soit un critère d'éligibilité à une aide publique ?

29 commerces sont listés comme participants à cette mesure sur le site de l'Association des Commerçants de Renens (ACR). Seules 3 pharmacies et 2 boulangeries (entre autres exemples) figurent sur cette liste. Et seuls 4 restaurants ont pu profiter de la première série de bons. Financée par le contribuable renanais, cette mesure ne devrait-elle pas bénéficier à l'ensemble des commerces renanais qui participent tous à l'effort fiscal ? Si je comprends que de grands groupes comme le McDonald's, la Migros ou la Coop (mais pas Amavita qui est incluse) soient exclus dans ce type de mesure, tous les petits commerces ne devraient-ils pas bénéficier de ce soutien public et financé par la collectivité, sans concurrence déloyale et avec égalité de traitement ?

Et pourquoi ces bons ne sont-ils valables que jusqu'au 31 janvier 2021, alors que nombre d'établissements lourdement impactés par la crise n'auront vraisemblablement pas rouvert leurs portes à cette date (les bars par exemple, voire les restaurants qui ne seront peut-être pas ouverts suite aux décisions fédérales de demain) ? Finalement, quel est le bilan de la première série de bons ? Où ces bons ont-ils été utilisés (restauration, pharmacies, sanitaires, etc.) ?

Merci d'avance pour vos réponses ainsi que pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Mme Frédérique Beauvois, je vous remercie pour ces questions auxquelles je vais répondre pour la plupart maintenant, mais je confirmerai mes propos pour la prochaine séance du Conseil communal.

Nous ne voulions pas faire une démarche qui ne réponde pas aux besoins des commerces, raison pour laquelle nous avons contacté l'ACR, qui s'est constituée récemment, pour voir ensemble qu'elle serait la nature des aides que nous pourrions proposer.

L'ACR a été un partenaire pour nous proposer une première édition de bons, vous l'avez dit, d'une valeur de CHF 50.- que nous mettons en vente au prix de CHF 40.-. Dans cette volonté aussi de privilégier le commerce local, afin d'être concurrentiel par rapport aux achats à distance.

La cotisation au sein de l'ACR coûte CHF 100.-, cela veut dire que si je m'inscris à l'ACR aujourd'hui, ma cotisation coûtera CHF 100.- pour l'année 2020 et 2021. Avec deux objectifs au moins : aider les commerçants et simultanément leur donner plus de voix lorsque nous avons des thématiques en lien avec le commerce à traiter. Nous avons besoin aussi d'un interlocuteur fort ; je fais aussi référence à la dernière séance du Conseil communal où nous parlions des horaires d'ouverture des magasins.

Actuellement, nous avons trop peu des commerçants qui viennent à la table des négociations. Ils sont encore insuffisamment représentés. Cette mesure peut inciter à rejoindre l'ACR. Le Président d l'ACR soutient cette démarche.

Les bons mentionnés ont pris du temps avant être utilisés. Maintenant cela marche très fort. Les commerçants nous ont fait remarquer que le montant de CHF 50.- n'était pas idéal, car il y a des petits commerces à Renens et certains n'ont que peu de produits à ce prix. Le bon soit pleinement dépensé. Nous avons maintenant émis des bons de CHF 20.- qui sont également valables chez les maraîchers et dans les restaurants.

En ce qui concerne les restaurants, nous avons mandaté une personne pour contacter tous les restaurants afin de savoir s'ils bien acceptaient cette démarche et ces bons. Certains nous ont dit qu'ils ne souhaitaient pas les accepter, car jugés trop compliqués pour eux. Ces bons devant être encaissés ensuite.

Vous voyez que nous cherchons des solutions concertées, et nous sommes preneurs des toutes idées opportunes.

Pourquoi une date de validité relativement restreinte ? Parce que nous ne voulons pas que ceux-ci soient thésaurisés, nous ne voulons pas que ces bons soient utilisés en 2022, car nous savons que c'est maintenant qu'il y a des commerces et restaurants qui sont en difficultés et nous nous sommes dit qu'avec l'ouverture des restaurants que nous espérons pérenne, ces bons vont être utilisés dans les semaines qui viennent. Qu'ils soient une forme d'attracteur pour aller dans les commerces.

Enfin, sachez que nous continuons à travailler avec l'ACR pour faire paraître une 3^{ème} édition de bons, toujours dans l'intention de promouvoir le commerce de proximité.

Je vous vois hocher la tête, mais je vous entends volontiers par rapport à ce qui vous choque dans mes propos.

○ **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Ce que je regrette c'est que nous devons payer CHF 100.- pour avoir le droit d'accepter ces bons.

De plus, la 1^{ère} série de bons était seulement pour 4 restaurants. Aujourd'hui c'est bien, je sais que vous appelez les restaurateurs pour les amener à s'inscrire sur cette liste, mais je trouve profondément inégalitaire que ceux qui vont payer CHF 100.- aient le droit d'être sur cette liste et que les autres qui ne paient pas CHF 100.- n'y soient pas.

Je pense que si la différence est payée par la collectivité cela devrait être abordable et bénéficier à l'ensemble des commerçants-contribuables de cette Ville.

Nous pourrions en discuter plus tard, mais pourquoi ne pas rendre l'entrée à l'ACR gratuite la première année ? Vous savez CHF 100.- ce n'est peut-être pas grand-chose pour la plupart des gens, mais CHF 100.- pour un commerçant qui n'a plus aucune liquidité c'est énorme et renonce à investir dans cette association. Je trouve qu'il faut que nous fassions un effort et que nous soyons pragmatiques en donnant les secours là où il y en a besoin et sans critère d'éligibilité payante à l'entrée.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Deux choses, parce que j'ai été insuffisamment précis ; les bons que nous éditons actuellement d'une valeur de CHF 20.- sont valables dans les restaurants sans inscription à l'ACR.

La personne qui fait des contacts avec les restaurants vérifie que les restaurateurs acceptent ces bons, nous ne voulons pas que les Renanaises et Renanais arrivent au restaurant avec un bon de CHF 20.- et que les restaurateurs ne sachent pas ce qu'il en est.

Nous avons entrepris une démarche que nous menons de A à Z, nous téléphonons à tous les restaurants afin de savoir s'ils souhaitent accepter les bons. Le mode de remboursement a été expliqué, certains n'étaient pas intéressés, car jugés trop compliqués selon eux, il y en a d'autres qui ne le souhaitent pas.

En même temps, lorsque nous téléphonons à ces restaurants, nous leur précisons l'existence de l'Association des Commerçants de Renens. S'agissant de la cotisation, ce sera aux membres d'en débattre à l'interne. Cette association défend le commerce local, son attractivité. Ses thématiques sont, entre autres, les horaires et les relations avec la population, avec la Ville. Elle sera un acteur du développement du commerce.

CHF100.- peut paraître beaucoup, nonobstant son Président, M. Philippe Dufloo, me disait que derrière ceci beaucoup de prestations sont offertes aux membres, notamment les démarches auprès du Canton relatives au RHT.

S'agissant de votre proposition, de dire que la première année pourrait être gratuite, celle-ci est intéressante et nous pouvons aussi voir dans quelle mesure nous pouvons négocier, mais nous pensons aussi que d'avoir un Commerce qui se réunit, un Commerce qui débat, un interlocuteur qui puisse nous répondre quant à des interrogations à des thématiques touchant les heures d'ouverture, les rues piétonnes, etc... serait plus simple que d'aller voir les commerçants individuellement.

Vous disiez tout-à-l'heure, « pour aller vite on va seul et pour aller loin on va à plusieurs », c'est un peu dans la même dynamique, dans ce même sens. Je pense que si les commerçants se réunissent pour venir nous voir et être une force de propositions, ils auront aussi un impact plus fort.

Mais j'entends que nous pouvons encore améliorer nos propositions.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Interpellation intitulée « Renens en mouvement et si le Marché entrain dans la danse... ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

Depuis quelque temps, le visage de notre cher marché change et évolue.

La crise sanitaire et ses prescriptions sont passées par là ainsi que le début des travaux pour la réalisation tant attendue du futur tram.

Ces changements ont entraîné une réorganisation des emplacements de certains maraîchers qui, pour quelques-uns, se retrouvent temporairement vers la fontaine. Dans peu de temps, l'espace entre la place du Marché et le 14-Avril sera transformé, ce qui aura pour conséquence de déplacer une fois encore ces marchands.

Notre place au cœur de la Ville a pour mission d'accueillir le marché, mais également d'accueillir diverses activités culturelles et sportives, des démonstrations, des stands politiques et autres activités qui pourraient éventuellement prendre de l'espace sur la place. Dès lors, pour les jours de marché, la décision a été prise par nos services communaux de ne pas occuper l'ensemble de la Place afin de laisser l'espace au montage d'éventuelles cantines ou de stands additionnels. Si, cette option avait sa raison, elle devrait aujourd'hui évoluer.

La crise sanitaire ne permet momentanément plus d'envisager des événements au centre-ville. Par ailleurs, pour l'avenir et dans l'espoir que très bientôt, des manifestations puissent avoir à nouveau lieu les samedis matin, nécessitant le montage de structures mobiles, il pourrait être réalisé un plan du marché et de ses emplacements avec l'option « jour de marché normal » utilisant toute la place, et un autre en mode « jour de marché avec animations exceptionnelles » s'étendant éventuellement sur la rue Neuve ou sur la rue de la Mèbre. Ce plan pourrait être mis en œuvre avec l'assentiment des maraîchers, ainsi ils sauraient à l'avance comment leur stand serait disposé selon les animations et il offrirait une modularité au marché.

Actuellement, les stands maraîchers s'étendent tout en longueur, selon un dispositif d'un marché « rue », et les stands politiques couinés vers l'entrée de la Migros donnent une impression aux passants d'être alpagués dès leur sortie du centre commercial, à rebours de l'ambiance conviviale que cette place devrait offrir. Et... soit dit en passant, ces stands couinés devant l'entrée de la Migros n'offrent probablement pas la garantie du respect des distances sanitaires Covid actuelles.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes :

- *La Municipalité a-t-elle prévu de remanier les emplacements des maraîchers pendant la période des travaux et d'utiliser la totalité de la Place afin de rendre le marché plus convivial, sympathique et dynamique tout en respectant les distances sanitaires ?*
- *La Municipalité pourrait-elle réaliser un plan du marché et de ses emplacements avec l'option « jour de marché normal » et un autre en mode « jour de marché avec animations exceptionnelles » qui aurait l'adhésion de l'ensemble des utilisateurs ?*
- *La Municipalité pourrait-elle envisager d'intégrer les stands politiques à l'intérieur du marché afin de les rendre plus conviviaux tant pour les habitués du marché que pour les membres des partis ?*
- *La Municipalité a-t-elle prévu un plan pour garantir l'attractivité de notre marché pendant cette phase délicate des travaux ? Si oui quand entend-elle le mettre en place ?*

- *Des sondages ont-ils été effectués ou le seront-ils auprès des maraîchers, détenteurs de stands et utilisateurs afin de mesurer leur taux de satisfaction ? Et afin de déterminer les attentes de chacun et chacune ?*
- *La Municipalité a-t-elle déjà envisagé de disposer le marché en agora ?*

Je remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle portera à ces diverses questions et la remercie par avance pour ses futures réponses, qui je l'espère pourront être données dans des délais brefs vu les enjeux de ces prochains mois.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Interpellation intitulée « La Place du Marché est un îlot de chaleur ! »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,
Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Chacune et chacun auront constaté la chaleur qu'il peut faire en été sur la Place du Marché.

Ces températures élevées constituent un problème tant pour les clients du marché que pour les maraîchers.

L'un d'entre eux m'a récemment fait remarquer qu'avec de telles chaleurs, les fruits et légumes se flétrissaient et pourrissaient très rapidement.

Ce qu'il convient de constater, c'est qu'avec le réchauffement climatique et les canicules estivales, la Place du Marché est devenue ce que l'on appelle un authentique îlot de chaleur.

Ce phénomène, bien connu, est la plupart du temps lié au bétonnage intensif des espaces publics situés au cœur des agglomérations. Il procède de l'effet conjugué de la réverbération des immeubles sur des surfaces bétonnées, ce qui produit une amplification de la température.

Il y a de cela quelques années, lors de la rénovation de la Place du Marché, il a été décidé de généraliser le bétonnage de cet espace public.

Aujourd'hui, face à l'augmentation des températures constatées partout dans les villes, il existe des techniques qui permettent de lutter contre ce que l'on appelle des îlots de chaleur.

Que ce soit par l'installation de revêtements de sols qui permettent une meilleure circulation de l'air, par la végétalisation de certains espaces publics ou par le remplacement de blocs et de surfaces bétonnées par du mobilier urbain en bois, des solutions existent pour combattre les effets de la réverbération et de l'augmentation des températures en milieux urbains.

Interpellation

- *La Municipalité a-t-elle constaté le problème, et si oui, prévoit-elle de prendre des mesures pour y remédier ?*
- *Est-il prévu de repenser cette place pour quelle redevienne agréable à vivre toute l'année, y compris pendant les périodes de fortes chaleurs et ces travaux figurent-ils dans un futur plan d'investissement ?*
- *Certaines des mesures qui sont à envisager prendront un certain temps. Toutefois est-il envisageable d'améliorer la situation déjà pour l'été prochain, ceci même avec des aménagements provisoires?*

Réponse de M. Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller,*

Cette interpellation concernant plusieurs services. Elle concerne aussi une à histoire à raconter, celle des choix faits en 2011 ainsi et que ceux auxquels nous pouvons répondre aujourd'hui.

Je vous propose de répondre par écrit lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Peut-être pas la prochaine, car il y a des positions à prendre à ce sujet, mais vous aurez une réponse dans le début de l'année 2021. Merci de votre attention.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée « Des antennes 5G à Renens ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames, Messieurs,*

Il est du devoir des représentants politiques de veiller à la sécurité des habitants et de poser les jalons d'un avenir sain pour la planète.

Or, la technologie 5G multiplie les indices montrant une dangerosité et un grave manquement en développement durable.

Je rappelle que le numérique génère déjà des émissions de CO₂ très élevées et que de nombreux médecins de l'environnement s'inquiètent et alertent, depuis plusieurs années, sur les risques pour la santé d'une exposition prolongée aux ondes électromagnétiques.

Certains parmi nous sont au courant d'une mise à l'enquête de deux antennes pour la mise en place de la 5G, et cela notamment à la rue de Bugnon 51.

Notre Ville a été nommée Cité d'Énergie afin d'assurer une transition énergétique respectueuse de l'environnement.

Si je ne me trompe pas, et je sais que je ne me trompe pas, le Canton avait décrété un moratoire sur l'installation d'antennes 5G. Est-il toujours en vigueur ? Apparemment oui, en attendant une étude au niveau fédéral.

Quelle est la position de notre Municipalité au sujet de ces antennes ?

Comment va-t-elle agir à ce sujet ? A-t-elle une marge de manœuvre ?

Encourage-t-elle des oppositions personnelles ou collectives aux antennes 5G ? (je vous rappelle que le délai d'opposition pour les deux antennes qui seront installées sur notre Commune est le 20 décembre).

Je vous remercie de votre écoute et de vos réponses.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Simplement pour rappeler que la question avait déjà été débattue au Conseil communal, nous avons répondu à une interpellation de M. Richard Neal, à ce sujet.

Rappeler aussi que les compétences de la Municipalité dans ce domaine sont relativement limitées. Les seules compétences que nous avons sont relatives à l'intégration architecturale d'une antenne, le reste étant de compétence cantonale.

Alors vous avez raison, le Canton ne s'estime encore pas satisfait des réponses de la Confédération par rapport à la prudence à admettre face aux antennes 5G ; de ce fait je pense

que pour l'installation, il ne délivrera pas de préavis positif, mais c'est de sa compétence et non de la nôtre.

Les concessionnaires d'antennes ont donc décidé de passer à l'offensive et de mettre à l'enquête des dossiers, ce que nous n'avons pas eu durant toute l'année 2020.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais juste rappeler que tout citoyen d'une commune peut faire opposition, celle-ci peut être individuelle ou collective et les oppositions.

Je suis tombé sur un petit feuillet qui a été distribué dans notre quartier, je ne sais pas si vous l'avez également reçu, mentionnant le site disponible et permettant de trouver une lettre type qu'il suffit de signer et d'envoyer pour faire opposition.

C'est une façon de faire, car sans opposition personnelle et collective, je ne suis pas si sûr que pour des raisons techniques, je ne vais pas m'y étendre, les antennes au Bugnon ne soient pas installées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président avant de clore ce point de l'ordre du jour précise que les oppositions doivent être déposées au Greffe.

15. Questions, propositions individuelles et divers

● **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Question relative au registre des intérêts

Monsieur le Président,

Lors de la dernière séance du Conseil communal, deux Conseillers communaux ont dû déclarer leurs intérêts. Ce soir également, plusieurs d'entre vous l'ont fait.

J'aurais donc voulu savoir, pour rappel ou pour information, ce qu'il en est concernant les Conseillers municipaux et qui en contrôle son application ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous avons un règlement de la Municipalité qui dit à l'article 40, « obligation de signaler les intérêts : Au début de chaque législature, chaque membre de la Municipalité indique son activité professionnelle, ses fonctions auprès d'organes de direction et de surveillance de Fondation, de sociétés, d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou public, ses fonctions permanentes de direction, ses fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'État et des communes vaudoises, ses fonctions politiques importantes. Ces informations constituent le Registre des intérêts et sont mises à jour lors de chaque mutation, elles ne sont pas publiques, sauf si un membre de la Municipalité fait la demande expresse de publier les indications le concernant. ».

Donc cela veut dire qu'en 2016, nous avons listé de nos appartenances à de tels organes. Cette liste est mise à jour au fil de nos séances, et si l'une ou l'un d'entre nous devait accéder à une fonction lors de son mandat, c'est toujours avec la pleine connaissance et l'accord de la Municipalité.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Proposition relative aux droits d'initiative en suspens

Monsieur le Président,

Je souhaiterais que chaque Conseiller communal puisse disposer, à définir sous quelle forme, de la liste de motions, postulats et interpellations en suspens. Et non seulement lors du dépôt du préavis par la Municipalité intitulé « Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre XXX des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions »

Par ailleurs, je remercie la Municipalité qui assure le suivi de ces initiatives en attentes, mais j'aurais voulu que nous l'ayons au fur et à mesure du dépôt de celles-ci, c'est-à-dire à la fin de chaque séance du Conseil communal.

J'y vois deux avantages : cela éviterait de déposer à nouveau une intervention qui irait dans le même sens d'une qui serait en attente de réponse. De plus, avec la nouvelle législature, des Conseillers communaux vont quitter notre Assemblée et cela permettrait aussi aux groupes politiques d'avoir un suivi même en l'absence d'un de ses représentants.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Cette liste, bien évidemment, existe, elle nous permet de mesurer l'état d'avancement ou de retard dans nos dossiers et je ne vois aucune entrave à ce que nous vous la communiquions, comme cela et vous et nous sommes au courant de l'avancement du travail.

C'est vrai que si cela évite d'interpeller sur des thèmes déjà en chantier, je pense que vous, Conseil communal, et nous, Municipalité, sommes gagnants.

Je pense que nous allons accéder à votre demande, je vais le vérifier encore en Municipalité ce prochain lundi.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

J'aurais souhaité que cela soit le Bureau du Conseil qui soit en charge de ce document et puis j'ai dit justement que ce serait à définir sous quelle forme par ce que nous savons que pas tous nos conseillers ont accès à Internet.

Réponse de M. le Président

Je vous propose de porter ce point à l'ordre du jour d'une future séance « Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité » qui sera agendée au début du 1^{er} trimestre 2021 afin de discuter plus longuement de votre proposition.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Avec un autre argument, comme ce sont des initiatives qui sont de l'ordre de notre Conseil, c'est aussi au niveau de la séparation des pouvoirs et que notre Conseil puisse garder un œil sur ces initiatives.

Réponse de M. le Président

Je profite pour vous informer que lors de cette prochaine séance, dont la date n'est pas encore agendée, nous y travaillons actuellement avec la Municipalité, nous parlerons également de la CRI suite à une question de Mme Nicole Haas-Torriani.

- **M. Richard Neal, PSR**
Question relative au Flexi-bus

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Vu que nous avons énormément parlé de mobilité douce ; pouvons-nous avoir un retour sur le test qui a eu lieu par rapport au Flexi-bus ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

C'est un projet de la Municipalité emmené conjointement avec les tl faisant suite à une intervention dans ces lieux par M. François Bertschy.

Nous avons suivi ce dossier et avons réussi avec La Ruche et les tl à monter ce projet de Flexi-Bus. C'est un magnifique succès, il y a des petits films qui le démontrent. Cela participe aussi à étoffer la mobilité en transports publics « nord-sud ». Ce projet a été mis au budget des tl avec le soutien du Canton pour une extension de ce test qui a remporté un franc succès.

Donc, maintenant ce projet est dans les mains des tl pour un développement, et analyse quant à ce qui peut encore être amélioré. La bonne nouvelle, c'est que les premières phases ont été positives et que ce projet est appelé à se développer.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Félicitations en relation avec la plate-forme « Papyrus »

*Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Municipaux*

Je tiens à féliciter la Municipalité tout entière, puisque vous êtes un collègue.

J'ai appris par la presse, que vous soutenez, en compagnie des Municipalités de Prilly, Bussigny, Lausanne, Montreux et Morges la démarche de la plate-forme « papyrus » et cela en écrivant au Conseil d'État.

Je rappelle que 9'000 à 15'000 personnes vivent dans notre Canton sans papiers ni autorisations. Ces personnes n'ont aucun droit, leur bail est signé par un ami, ou pire, elles paient quelqu'un qui leur prête sa signature. L'abonnement de téléphone c'est pareil, les crédits leur sont octroyés par des usuriers à des taux très élevés.

Leurs enfants ont droit d'aller à l'école, mais quand une expulsion arrive, l'école n'a aucun poids, pour éviter leur départ.

Ces personnes n'ont pas le droit de travailler, mais souvent elles trouvent des employeurs qui les paient mal et oublient de payer les assurances sociales. Je rappelle que les sans-papiers, à part le subside à l'assurance-maladie, n'ont pas droit à l'aide sociale.

C'est donc pour que de nombreuses personnes sans papier puissent être régularisées dans certaines conditions bien sûr et très précises que la Municipalité a écrit au Conseil d'État et je les en remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Nonobstant, avant de passer au point suivant de l'ordre de jour, un hommage est rendu à Mme Myriam Romano-Malagrifa par trois intervenants.

- **M. le Président**

Madame la Municipale, Chère Myriam,

Nous voilà arriver au terme de votre dernier Conseil communal en tant que Municipale.

Au nom du Bureau, mais également de notre Conseil, nous vous adressons nos remerciements pour votre engagement de près de 15 ans auprès de la Municipalité.

De nouvelles aventures professionnelles et divers défis vous attendent dès janvier.

Un changement de travail c'est comme un bateau qui change de cap. Alors, nous vous souhaitons d'avoir bon vent, bonne voile et de beaux horizons devant vous.

Avec beaucoup de plaisir pour ce nouveau challenge, qu'il vous apporte tout ce que vous en attendez, du succès et de l'épanouissement.

Bonne suite et certainement à bientôt.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Madame la Conseillère municipale, de la Culture – Jeunesse – affaires sociales et sport, je tenais à vous... Non je vais arrêter,

Myriam,

Cela fait 30 ans cette année que tu siégeais pour la première fois au sein de ce Conseil, c'était en 1990 un autre siècle, une autre vie carrément.

Je t'y ai rejoint 3 ans après, cela fait donc 27 ans que nous partageons et défendons nos idées pour le bien des Renonais.

J'ai dans la tête quantité de souvenirs en commun et qui resteront longtemps. Je tiens à en citer juste deux qui me sont revenus récemment.

Le premier : lorsque nous étions membres de la Commission scolaire, Tinetta était également avec nous, nous devions remplacer M. Roland Oesch, c'était le dernier acte de la Commission scolaire avant la passation au Canton. Nous avions bloqué des tas de journées, car nous pensions à avoir des tas de candidat.e.s et pour finir nous n'avions eu qu'un seul candidat qui était intéressé à venir prendre la direction des écoles de Renens. La chance, c'était le bon, c'était M. Alberto Angeretti.

Le deuxième : c'était le soir de ton élection en tant que Municipale, et là je me souviens d'une grande émotion et de fierté dans les yeux de Toni qui a toujours été présent à tes côtés et je pense qu'il a beaucoup de « job » et je l'en remercie.

Ta longue page de vie politique se tourne pour toi en cette fin d'année, mais un grand défi professionnel t'attend comme Cheffe de service de la Petite Enfance de la Ville de Lausanne.

J'espère que malgré la charge qu'elle t'implique tu auras un peu plus de temps pour tes quatre hommes... il n'y a pas beaucoup de femmes qui en ont quatre...

Au nom de Parti socialiste, je tenais à te remercier et je tenais surtout à remercier une fille de Renens qui a beaucoup donné à sa Ville et à son Parti.

Et j'ai un petit quelque chose pour toi.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vais également prendre la parole au nom de la Municipalité :

Mme Myriam Romano termine son mandat au 31 décembre 2020, c'est 14 ans à l'Exécutif, 14 ans avec un certain nombre de personnes encore présentes telles que M. Olivier Golaz, Mme Tinetta Maystre et moi-même. Nous avons débuté nos mandats ensemble. Ce sont beaucoup d'années aussi au Législatif déjà en 1989.

Myriam a aussi été une Députée attentive à promouvoir Renens, l'égalité, l'intégration, l'accès à la formation. Un énorme travail.

Myriam s'est investie sans relâche durant toutes ces années avec un intérêt fort pour les politiques publiques, une volonté de toujours mieux les comprendre. Elle s'est constamment formée. Elle a été capable, en plus de ses mandats, de réaliser un master à l'UDEAP. C'est assez incroyable effectivement de s'occuper de sa famille, d'être avec nous dans beaucoup de dossiers, d'être Députée et d'entreprendre une formation. Bravo pour cette ténacité, cette volonté.

Myriam c'est aussi beaucoup de créativité, de ténacité aussi. C'est une force de propositions. Elle a contribué à faire évoluer le service. Sa mémoire accompagne et renforce sa ténacité. Elle a su emmener des projets difficiles à son terme.

Tout n'a pas été facile, il y a eu des moments plutôt compliqués parfois, mais elle a toujours tenu. Elle a aussi dû faire un petit « deuil » : le Corso a été reporté au profit de la Ferme des Tilleuls. Elle a été capable de changer de regard et d'être une ambassadrice des plus importantes de La Ferme des Tilleuls et, actuellement, de l'édification de l'œuvre de Mme Danielle Jacqui.

Les résultats de toute municipalité sont le fruit d'un travail d'équipe. Celle-ci « alimentée » par des personnalités fortes, telles que celle de Myriam, contribue à la progression, l'évolution des prestations. Les activités de Ondallaz en sont un bel exemple. Elle a toujours défendu ce lieu et en a été une ambassadrice.

Elle a aussi développé fortement les activités proposées à la Jeunesse en étant extrêmement novatrice, notamment en mettant à disposition des salles de sport pour que des filles et des garçons puissent s'adonner à la pratique d'activités sportives. C'est aussi une personne qui a œuvré au renforcement de la place de la culture dans la Ville de Renens et de son rayonnement au travers de sa culture, notamment avec des spectacles renouvelés et magnifiques

Elle a en outre travaillé au redimensionnement, au développement de Festimixx. TKM lui doit beaucoup également, puisqu'elle a été actrice de nombreux changements et qu'elle a aussi largement contribué à ce que son subventionnement soit maintenant définitif, inscrit et régional ; ce n'est pas anodin.

La Ferme des Tilleuls, je l'ai évoquée. Myriam a été une ambassadrice La Ferme des Tilleuls et elle va continuer à le faire de même que dans l'édification du Colossal de Mme Danielle Jacqui. Bref, nous pourrions continuer cette liste encore longtemps

C'était avec plaisir Myriam que nous avons travaillé avec toi et puis nous allons te regretter. Nous allons faire aussi avec une chaise vide, donc nous ferons aussi un deuil très concret tous les mois et nous aurons une pensée pour toi.

Surtout, nous te remercions pour ton investissement sans faille dans cette Municipalité et nous te souhaitons un plein succès dans le nouveau chapitre professionnel de ta vie qui s'ouvre.

Sincères remerciements, plein succès pour la suite. Nous resterons en contact, sans doute, au travers d'autres activités. Merci du fonds du cœur Myriam.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président, Cher Jonas, Merci infiniment pour tous ces mots
Yvette,*

Eugène, merci beaucoup pour les tiens et ceux ma section,

Monsieur le Syndic,

Chères et Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers toutes et tous, à vous, à la régie, Raphaël, également à l'équipe de la Salle,

J'aurais préféré parler en premier j'aurais été moins émue !

Le moment est venu de vous dire au revoir.

J'annonçais début septembre ma décision de mettre un terme à mon mandat de Municipale à la fin de l'année suite à une opportunité professionnelle au 1^{er} janvier prochain. Vous le savez peut-être, les statuts de la section du parti socialiste de Renens autorisent au maximum trois mandats politiques successifs pour les municipaux. Arrivant au bout de mon troisième mandat et, par conséquent, ne pouvant pas me représenter et l'échéance de fin de mandat arrivant tout soudain, il ne me restait plus qu'à me mettre à la recherche d'un emploi. Une mesure ciblée voulue par la section du parti socialiste de Renens qui a l'ambition, sans doute, d'ouvrir les perspectives d'un renouvellement des autorités et qui a pour objectif certain d'éviter d'avoir une personnalité politique trop longtemps vissée à son siège de municipale au-delà de 15 ans.

15 ans ! c'est un joli bail, en effet, qui permet déjà de mesurer l'implication et l'engagement important dédié à cette fonction. Fonction qui laisse peu de place aux autres activités professionnelles, je m'en suis vite, très vite aperçue lors de mon élection en 2006, lorsque je me suis résolue à quitter mon activité professionnelle ne pouvant assumer les horaires, jours, soirs et weekends qu'impliquaient cette nouvelle fonction, sans porter préjudice à ma vie de famille. On dit bien que choisir c'est renoncer. J'avais choisi donc ! Choisi de n'être que Municipale et consacrer cette nouvelle vie à m'engager entièrement pour ma Commune.

Ma Commune, Renens, celle qui a accueilli, en 1969, mes parents ouvriers qualifiés, qui avaient été engagés par l'usine IRIL, qui recrutait des spécialistes du textile au Nord de l'Italie, Iiril, aujourd'hui siège de l'ECAL, connu de toutes et tous, comme Iiril à l'époque d'ailleurs. Cette migration, je l'ai vécue dans ma chair, cette intégration, je l'ai faite mienne, ce combat pour l'égalité des chances je l'ai incarné, mon affiliation politique et mes valeurs en découlent. Très naturellement le souhait de m'engager concrètement pour la commune qui m'a vue grandir a fait sa place et m'a conduite à siéger comme Conseillère communale en 1989 déjà, j'avais à peine 22 ans. Aujourd'hui, je suis heureuse d'avoir pu suivre ce chemin d'engagement, surtout comme femme, naturalisée, bourgeoise de Renens.

Heureuse, oui, car je dois vous dire le plaisir que j'ai eu à assumer mes mandats politiques autant au niveau communal que cantonal. Il y a certes des moments plus difficiles, comme partout ailleurs, mais ceux-ci ne peuvent venir entacher les multiples moments de bonheur et de satisfactions.

Ces moments sont faits de rencontres diverses, précieuses, inoubliables. De projets complexes, uniques, ambitieux. De manifestations multiculturelles, chaleureuses, rassembleuses.

Je ne vais pas vous faire la liste ici, de 14 ans et demi d'actions et de projets multiples dans le champ de la programmation artistique et culturelle, de la création d'événements prônant le vivre ensemble, du développement de la planification scolaire et des projets de constructions scolaires, des activités récréatives et de soutien à la jeunesse, des activités parascolaires, du développement et soutien des institutions culturelles locales, des liens entre partenaires culturels et sportifs. Toute cette richesse renanaise, hors budget, est faite principalement par des gens. Ce sont les acteurs locaux, les associations, que j'ai appris à connaître durant toutes

ces années, qui donnent la saveur au vivre ensemble renanais. Cette saveur, elle est unique et nous devons en être fiers. L'enjeu, consiste à se donner les moyens de continuer soutenir et accompagner les acteurs locaux dans leur développement. Le futur centre socio-culturel de la Savonnerie saura être, j'en suis sûre, un lieu de partage du savoir-faire de la société civile, un lieu unique, un tiers-lieu qui réunira en alternance les activités des associations dans leurs formes les plus diverses et créatives, les mêlant à celles plus institutionnelles, dans un échange de bonnes pratiques, permettant ainsi un enrichissement mutuel, bénéfique à toutes et tous.

Comme souvent, cela arrive lors du développement d'un projet par une collectivité publique, que celui-ci prenne énormément de retard, pourtant bien inscrit au programme des trois dernières législatures, comme le tram, la maison des cultures ou le Corso d'ailleurs. Ne pas aboutir avec ces projets dans les délais donnés est certes une déception, mais cela n'est pas un échec pour autant, puisque des perspectives sont en vue et que parfois le temps écoulé permet de bonifier le projet ou de lui donner une autre envergure.

À l'approche des prochaines élections communales, dans les chaumières des partis politiques se préparent stratégies, programmes, photos, actions et diverses potions magiques au goût de vin chaud, thé ou soupes qui pourront séduire l'électrice et l'électeur renanais. Dans ces temps incertains, nos habitudes sont bouleversées et nos certitudes sont mises à mal, il est dès lors plus que nécessaire d'avoir des institutions fortes qui protègent leurs citoyennes et leurs citoyens. Notre mission, la vôtre, est celle de défendre le bien commun et de s'engager pour la collectivité publique. Je vous souhaite de tout mon cœur que vous ayez la force et le courage de maintenir haute cette flamme qui vous anime pour la Ville de Renens !

Je ne saurais terminer sans égrener un chapelet de remerciements :

À vous d'abord, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de tout bord politique, pour votre travail, votre fidélité à notre institution, j'ai partagé avec certaines et certains d'entre vous les bancs du Conseil communal il y a plus de 20 ans de cela, cela crée des liens malgré la séparation des pouvoirs, je crois. Je vous remercie pour les moments d'échanges et de débats, crispés ou pas, c'est égal, l'important c'est que l'on avance ensemble au profit de Renens et de sa population.

Merci également aux électrices et électeurs qui m'ont fait confiance en me portant aux urnes à plusieurs reprises et à la population de Renens pour le très bel accueil fait à l'ensemble des prestations, événements et manifestations proposés.

À ma section du parti socialiste, merci aux camarades qui m'ont fait confiance et soutenu, qui m'ont accompagnée avec la force des valeurs socialistes durant ce voyage. Nos idées et nos revendications ont pu voir le jour, se développer et finalement faire leur place dans le quotidien des Renanaises et des Renanais.

Au personnel de l'administration communale, efficiente, dynamique, aujourd'hui un nouvel adjectif celui de résilient peut s'ajouter à la liste, la situation a montré que chacune et chacun a dû trouver de nouvelles manières de travailler, de s'adapter presque au jour le jour, les directives cantonales et fédérales s'alignant les unes après les autres.

Au service Culture-Jeunesse-affaires scolaires-Sport, mon service, et sa cheffe de service, Michelle Dedelley, Michelle, 14 et demi que nous conduisons ce service ensemble. Tellement de magnifiques prestations, événements, projets et manifestations. Je pars la tête remplie de souvenirs merveilleux. Merci mon Service, merci à vous toutes et tous pour cette incroyable aventure que j'ai vécue avec vous, vous m'avez comblée, Merci Michelle pour ton travail, ton implication, ta force et ton courage, je n'aurais pas pu espérer une aussi belle expérience politique, je la dois aussi grâce à toi.

Mes collègues de la Municipalité. Karine à toi, qui va prendre soin de CJS, merci. Merci aussi à mes autres collègues qui serez là en renfort pendant les 6 prochains mois de vacance. C'est

difficile de prendre congé, tellement de souvenirs vécus ensemble émergent. Néanmoins, je tiens à vous dire le plaisir que j'ai eu à siéger avec vous et partager les choix politiques qui nous incombaient, certains plus faciles que d'autres, d'avoir pu définir et développer des politiques publiques porteuses et ambitieuses, d'avoir participé à façonner la ville telle que nous la voyons non seulement aujourd'hui, mais aussi pour les années futures. N'oubliez pas le vert, celui des arbres et des forêts, le bleu des ruisseaux, des rivières et des fontaines, le rouge des coquelicots dans les prairies fleuries, mais aussi celui des bancs dans les parcs ... nous avons besoin de nature et d'espaces de détente aujourd'hui plus que jamais, préservons nos espaces, bonifions-les, protégeons nos parcs, la densification a peut-être du bon, mais elle peut aussi nous asphyxier. Soyons attentifs, la citoyenne lambda que je deviendrai tout soudain, le sera. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous qui se représente de pouvoir être réélus, la continuité a du bon, elle rassure l'électeur, disait Churchill.

Un dernier mot pour ma famille. Toujours présente, soutenance, aimante. Mes parents, mes beaux-parents, mon mari, mes enfants, tous s'y sont mis pour m'aider à traverser ces années avec engagement, disponibilité, force et passion, je ne serai pas là aujourd'hui sans ce soutien immense. Merci à vous, je vous aime.

À vous toutes et tous, je souhaite de magnifiques Fêtes de fin d'année, avec vos proches dans la mesure du possible, évidemment, et une année 2020 lumineuse, chaleureuse et surtout conviviale.

16. Vœux

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

2020 s'achève ! Une année toute particulière marquée par une pandémie qui affecte d'une manière extrême toute la planète et dont nous ne sommes pas sortis.

Une crise sanitaire inédite qui impacte le fonctionnement de toute la société au plan social, économique, sanitaire, bref à toutes les interactions avec nos amis, nos familles.

Une crise sanitaire qui a aussi un peu, hélas, effacé, différé, les indispensables actions que nous devons entreprendre dans le champ du dérèglement climatique.

L'Administration aussi a été extrêmement impactée, comme de nombreux acteurs économiques évoqués durant cette séance du Conseil communal, puisque tous les chantiers importants que nous emmenons ont été additionnés à la gestion de la crise. Des mesures à entreprendre, à mettre en place. Vérifier que personne, dans la population, ne soit oublié, que nos aînés soient correctement accompagnés. Cela a vraiment été une année extrêmement chargée pour nous aussi et nous avons eu à cœur de faire au mieux et de n'oublier personne.

Dans ce bilan un peu lourd de cette année 2020, il me paraît important aussi de relever que le feu vert a été donné aux travaux du tram, la pose de la passerelle « Rayon Vert » a aussi été réalisée en 2020, nous avons un test réussi du Flexi-bus, la démarche Demain Renens s'est déroulée malgré les aléas et l'impossibilité de se réunir. Nous avons également pu progresser dans des préavis telles que celui de la Promotion économique.

Bref, nous avons effectivement aussi su maintenir les relations entre le Législatif et l'Exécutif. Je peux relever ici un excellent niveau de débat, et je tiens à vous remercier pour la qualité des échanges qui ont lieu. Ce soir est un bel exemple, nous sommes capables d'aborder des thématiques essentielles ensemble et de manière constructive.

L'Administration, je l'ai dit, a été extrêmement sollicitée, ce qui explique aussi que nous avons quelques retards, mais comme le disait Mme Myriam Romano-Malagrifa tout-à-l'heure, comme Municipale, tout le travail que nous emmenons est le fruit d'une Administration qui travaille

avec nous, qui collabore, qui nous soutient et là j'aimerais avoir un signe pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Administration qui, au quotidien, rende possible les projets que nous emmenons.

Maintenant, place à 2021. Idéalement aux retrouvailles et, que cette nouvelle année nous permette encore de renforcer le « vivre ensemble » si fort et si caractéristique de Renens, de renforcer encore cette indispensable solidarité ! Que cette année 2021 nous permette aussi d'initier un monde plus respectueux de chacune et de chacun.

2020 a démontré qu'il y avait des personnes essentielles au fonctionnement quotidien de nos sociétés, qui ordinairement ne sont pas reconnues, parfois mal payées, qui ont des conditions de vie précaires : Il sera important que nous reconstruisions un nouveau contrat social plus respectueux de cette notion, du fait que nous avons tous besoin des un.e.s et des autres. Personne parmi nous ne peut se passer de professions essentielles qui aujourd'hui sont peu reconnues. Instaurons de nouvelles approches plus respectueuses de l'être humain, engageons-nous fortement dans des actions plus respectueuses de cette Terre, de cette nature qui nous porte et que nous malmenons passablement.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de fin d'année et un avenir en santé en accord avec vos aspirations et vos valeurs.

- **M. le Président**

Mesdames, Messieurs,

Il y a plus de 50 ans, Neil Armstrong a dit « un petit pas pour l'homme, mais un grand pas pour l'humanité » après avoir marché sur la lune. Ces derniers mois, il y a eu également des petits pas, mais qui sont devenus grands, notamment pour l'égalité hommes-femmes, les droits humains, l'environnement et la préservation du climat, mais ce n'est malheureusement pas suffisant et nous devons encore nous encourager pour continuer à avancer et à faire évoluer les choses et pour des changements durables.

Tous et toutes à notre échelle pouvons participer à ces petits pas ou permettre de les mettre en mouvement. D'où l'importance de votre magnifique engagement pour notre Ville et ses citoyens et citoyennes. Un grand merci à toutes et tous pour votre assiduité et l'enthousiasme que vous témoignez à la fonction que les électeurs renanais et renanaises vous ont confiée ainsi que pour la confiance que vous me témoignez au fil de nos diverses séances.

Je suis sûr que je ne suis pas le seul à attendre avec impatience le début d'une nouvelle année. Je tiens à accentuer et à souligner que ce sont souvent les petits pas, et non les sauts de géant, qui apportent les changements les plus durables.

Je vous souhaite un doux et joyeux Noël, prenez bien soin de vous et de vos proches. Tous mes vœux de bonheur et santé pour cette future année. Je me réjouis déjà de vous retrouver en 2021.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que le port du masque est obligatoire dès à présent et que la sortie se fait obligatoirement par l'esplanade.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 4 février 2021 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h47

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet